
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-quatrième séance – Lundi 21 février 2005, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *M. Guillaume Barazzone*, *M^{me} Linda de Coulon*, *MM. Jean-Louis Fazio*, *Jean-Marc Froidevaux*, *M^{mes} Liliane Johner*, *Virginie Keller Lopez*, *Florence Kraft-Babel*, *Ruth Lanz Aoued*, *MM. Bruno Martinelli*, *Olivier Norer*, *Gilles Thorel* et *René Winet*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, et *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 3 février 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février, mercredi 16 février et lundi 21 février 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord adresser une pensée à M. Bruno Martinelli et à M^{me} Liliane Johner, absents pour cause de maladie, et dont nous attendons le retour parmi nous très bientôt.

En outre, je vous signale que vos cartes de légitimation sont à votre disposition, et je vous prie de venir les chercher auprès de M^{me} Cabussat.

Ma troisième communication concerne une lettre que nous avons reçue de la part de la Compagnie de 1602, datée du 17 février 2005 et signée par son président, M. Alain Decrausaz. Je vous la lis, aucun secrétaire du bureau n'étant présent pour le faire:

«Concerne: Pétition de la Compagnie de 1602

»Monsieur le président,

»Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

»Nous nous permettons de revenir en ce qui concerne la pétition déposée par la Compagnie de 1602 à la fin décembre au Palais Eynard.

»En effet, il semblerait que cette pétition parte en commission des arts et de la culture. Nous vous prions de bien vouloir la transmettre à la commission pour laquelle elle avait été préparée, à savoir la commission des pétitions.

»Nous savons que le temps des conseillers municipaux est compté, mais il nous paraît très important que ce dossier passe en commission des pétitions afin de pouvoir interviewer toutes les personnes concernées par cet épineux dossier, notamment les assureurs de la Ville de Genève.

»Nous vous remercions par avance de votre compréhension et, tout en restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'expression de notre parfaite considération.»

Au vu de ce courrier, Mesdames et Messieurs, je vous propose de transférer la pétition P-131, intitulée «Pour le maintien de la Compagnie de 1602 aux Casemates», de la commission des arts et de la culture à celle des pétitions, comme le souhaitent les pétitionnaires. J'ouvre la discussion sur ce point, si cela est nécessaire.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Puisqu'il est question de cette pétition, je profite de donner une information susceptible d'intéresser le Conseil municipal. Il faut savoir que le Musée d'art et d'histoire n'est plus assuré aujourd'hui. Les assurances nous ont écrit que les objets actuellement disposés dans ce musée ne seraient plus couverts tant que la Compagnie de 1602 occuperait ces lieux. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je ne peux que vous engager non seulement à faire rapidement votre travail en traitant la pétition P-131, mais également à inciter la Compagnie de 1602 à quitter les locaux en question, ou à agir de manière que cela puisse se faire, puisque la Ville n'a pas, semble-t-il, l'autorité nécessaire en la matière. Mais sachez, je le répète, que les objets du Musée d'art et d'histoire – dont la valeur s'élève à des centaines de millions de francs – ne sont pas couverts actuellement par les assurances.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ouvre la discussion, mais je vous rappelle que le débat sur la pétition P-131 elle-même doit avoir lieu en commission, que ce soit à celle des arts et de la culture ou à celle des pétitions.

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'interviens pour dire que, lorsque nous avons décidé d'envoyer cette pétition à la commission des arts et de la culture, ce n'était absolument pas par mépris des pétitionnaires, mais parce que ladite commission avait déjà commencé un travail relatif aux bâtiments mis à la disposition du département des affaires culturelles et à leur utilisation. Il nous a donc semblé plus logique et plus cohérent que cet objet soit traité à la commission des arts et de la culture plutôt qu'à celle des pétitions, surtout parce que la première pouvait s'en charger plus rapidement.

Je signale un exemple analogue: la commission sociale et de la jeunesse est actuellement en train d'étudier la pétition P-130 relative à une infrastructure appelée la «Toupie» – je ne sais pas comment la qualifier, car ce n'est pas une maison de quartier, mais un espace de vie enfantine. Il nous a semblé, en effet, que le traitement de cette pétition à la commission sociale et de la jeunesse était le plus adéquat. De la même façon, il nous a paru plus intéressant de débattre de la

Compagnie de 1602 et de l'utilisation du Musée d'art et d'histoire à la commission des arts et de la culture, et que celle-ci puisse terminer le travail qu'elle a commencé.

Je peux comprendre le souci exprimé par les pétitionnaires dans leur lettre, mais je ne le partage pas. D'ailleurs, la commission des pétitions est surchargée, d'où la nécessité des séances de relevée, alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui à la commission des arts et de la culture, ce qui nous permettra d'avancer plus vite dans l'étude de la pétition P-131. Je suis donc d'avis de maintenir le premier choix du plénum, c'est-à-dire le renvoi à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je pense que cette lettre de la Compagnie de 1602 devrait être renvoyée à la commission des arts et de la culture. Cette dernière a, en effet, déjà commencé à traiter la pétition P-131, puisque, le 4 février 2005 déjà, elle a adressé au Conseil administratif et au président de la Compagnie de 1602 une lettre avec toute une série de questions. Pour votre information, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous signale que nous n'avons encore reçu aucune réponse, ni de l'un ni de l'autre des destinataires. Par conséquent, pour faire bref et sans entrer plus avant dans le débat, je souhaiterais que cette lettre et cette pétition soient traitées au niveau de la commission des arts et de la culture, qui a d'ailleurs déjà prévu de le faire lors de sa réunion de jeudi prochain 24 février.

Le président. Il va de soi que la lettre que je viens de vous lire sera transmise à celle des commissions qui traitera finalement la pétition P-131.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Pour ma part, je ne vois pas pour quelle raison la commission des arts et de la culture ne pourrait pas procéder aux auditions nécessaires au traitement de cet objet. A mon avis, elle est au moins aussi compétente que la commission des pétitions sur ce plan. En outre, depuis quand les gens nous disent-ils à quelle commission nous devons renvoyer leur pétition? Bientôt, ils n'auront plus qu'à venir siéger à notre place! (*Exclamations.*)

M. Pierre Maudet (R). Nous serions infiniment peinés que certains viennent siéger à la place de M^{me} Ecuyer, mais, pour notre part, nous radicaux, nous pensons que cette pétition nantie de près de 9000 paraphes mérite un traitement correct. Or le traitement réservé par le Conseil administratif à l'ensemble de ce dos-

sier – et pas uniquement à la pétition P-131 – laisse à désirer. M^{me} Contat Hickel vient de le dire: la commission des arts et de la culture a sollicité une entrevue avec le Conseil administratif, mais elle n'a pas encore obtenu de réponse. Nous pouvons donc nous demander ce que fait le Conseil administratif et s'il ne s'illustre pas par des manœuvres dilatoires dans cette affaire, dont nous avons eu vent depuis le mois d'avril par les médias, et notamment par la *Tribune de Genève*. Les radicaux ne peuvent que déplorer la gestion calamiteuse de ce dossier...

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sans vouloir mener maintenant le débat de commission, j'aimerais juste rappeler que, en 1982 déjà, le Conseil administratif s'était engagé à trouver des locaux et à y maintenir la Compagnie de 1602, que ce soit au Musée d'art et d'histoire ou ailleurs. Nous plaignons en faveur du renvoi de la pétition P-131 à la commission des pétitions pour la raison indiquée tout à l'heure par M. Mugny, à savoir que ce débat sort du cadre strict des musées et de la culture, puisqu'il s'agit véritablement d'un problème de baux et loyers. La commission des pétitions, qui embrasse l'ensemble des domaines municipaux, est donc plus à même de traiter cet objet que celle des arts et de la culture.

Mesdames et Messieurs, nous aimerions également par là signifier au Conseil administratif la nécessité qu'il s'emploie à trouver une solution viable et rapide pour la Compagnie de 1602, et cela sans se contenter de botter en touche sur un bâtiment de l'Etat, à savoir l'ancien manège, qui se trouve tout près d'ici, dans la Vieille-Ville. Nous pensons qu'il est pertinent de renvoyer cet objet à la commission des pétitions.

M. Pascal Rubeli (UDC). Il nous paraît raisonnable et utile de renvoyer cette pétition à la commission des arts et de la culture, d'autant plus que nous y traitons ce sujet depuis plusieurs semaines. Même si nous rencontrons parfois des difficultés pour obtenir des réponses à nos questions, nous avons auditionné à ce jour toutes les personnes concernées, qu'elles viennent des services de la Ville ou qu'il s'agisse des intéressés, à savoir la Compagnie de 1602. Il nous paraît judicieux de continuer ce travail – et cela dans les plus brefs délais – à la commission des arts et de la culture, comme je l'ai dit.

M. Jean-Charles Rielle, président de la commission des pétitions (S). Je pensais prendre la parole tout à l'heure en tant que président de la commission des pétitions afin de dire que cette dernière pouvait traiter la P-131 très rapidement. Cependant, après les propos que nous venons d'entendre, notamment ceux de M. Maudet, j'aimerais préciser – et je pense parler ici au nom de l'Alternative

– que nous avons toujours considéré que toutes les pétitions ont la même valeur. Lorsqu’elles sont renvoyées à des commissions spécifiques, c’est vraiment pour tenir compte de leur caractère particulier, car il n’y a pas de «sous-pétitions». Que la pétition P-131 aille à la commission des arts et de la culture ou à celle des pétitions, elle y sera traitée avec le même sérieux, comme nous le faisons pour tous les objets analogues.

Les gens pensent peut-être que nous envisageons de manière spécifique la notion de pétition, mais, dans le cas présent, il s’agit de trouver une solution, comme l’a dit tout à l’heure le magistrat Mugny. Je pense que cette pétition, qu’elle soit renvoyée à l’une ou l’autre des commissions, sera traitée avec le même sérieux.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis un peu étonné de la demande qui nous est adressée par la Compagnie de 1602, tout simplement parce que nous avons déjà commencé les travaux sur cet objet à la commission des arts et de la culture. Les membres de cette dernière sont tout aussi habilités que les autres à traiter cette pétition, car il n’y a pas de «sous-commissaires». Nous avons donc déjà fait tout un travail à son sujet. S’il le faut, et pour des raisons de forme, nous renverrons la P-131 à la commission des pétitions, mais j’avoue que j’ai de la peine à comprendre le bien-fondé de cette requête.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je voudrais juste apporter une ou deux précisions, notamment à l’intention de M. Maudet – vous lui transmettez, Monsieur le président. Premièrement, le Conseil administratif n’a pas été invité par la commission des arts et de la culture; celle-ci lui a adressé une lettre, mais pas une invitation. Deuxièmement, Monsieur Maudet, vous parlez de «gestion calamiteuse» de cet objet... C’est extraordinaire! Parce que 9000 personnes signent une pétition, elles ont le droit d’être dans l’illégalité? Dans la situation où nous sommes, les assurances nous imposent des contraintes. Nous avons proposé des locaux – et pas seulement l’ancien manège – à la Compagnie de 1602 qui, s’appuyant sur son arrogance et son passé, a décrété qu’elle ne quitterait pas les murs de la Vieille-Ville. Sur la base de ce constat, étant donné que nous n’avons pas de locaux disponibles, si nous demandions son évacuation, ce serait un tollé général!

Il n’en demeure pas moins, je le répète, que ces gens-là considèrent qu’ils ont un passe-droit pour occuper des locaux illégalement, puisque leur pétition est signée par 9000 personnes... Mais les biens de la Ville de Genève valent bien plus que 9000 individus du point de vue du poids de la réalité – et non pas de la vie de ces personnes, évidemment – et ils ne sont plus assurés.

Le président. Sans ouvrir le débat, qui doit être un travail de commission, je donne la parole à M. Pierre Maudet.

M. Pierre Maudet (R). J'interviens très brièvement, pour rappeler à mon préopinant écologiste qu'il n'y a effectivement pas besoin d'être 9000 pour revendiquer un logement illégal: à deux pas des locaux de la Compagnie de 1602, le squat Rhino en fait la démonstration...

J'aimerais ajouter ici que je trouve que les assurances ont bon dos, dans cette affaire, et j'attends encore qu'on me démontre – j'espère que la commission des arts et de la culture pourra s'en charger – qu'elles font réellement pression et que le Conseil administratif a, par exemple, adressé un appel d'offres à d'autres compagnies. Pour ma part, ce n'est pas ce que j'ai entendu, mais nous réglerons ce point en commission.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Maudet, je vous fais parvenir demain par porteur la lettre des assurances.

Mis aux voix, le transfert de la pétition P-131 de la commission des arts et de la culture à la commission des pétitions est refusé par 38 non contre 10 oui (2 abstentions).

Le président. Etant donné que nos deux magistrats MM. Ferrazino et Hédiger sont toujours absents – nous leur souhaitons d'ailleurs un prompt rétablissement – nous renvoyons à plus tard le traitement du rapport M-447 A inscrit à notre ordre du jour concernant une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 326 000 francs destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie, situé au 15, route de Malagnou, sur la parcelle 2339, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-347 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Béatrice Graf Lateo.

La commission des travaux s'est réunie les 25 août, 27 octobre, 17 novembre et 8 décembre 2004, sous la présidence de M. Alain Marquet, pour étudier cette proposition. Que M^{me} Ursi Frey, qui a assuré la prise de notes des séances, soit remerciée de cet important travail.

Rappel de la proposition

Le Musée de l'horlogerie a déjà fait l'objet d'une étude d'aménagement d'une salle d'exposition temporaire dans les combles et de diverses transformations intérieures, mais le cambriolage du Musée de l'horlogerie, perpétré le 24 novembre 2002, a remis le projet en question et, dès cette date, les études ont été interrompues. De plus, le 25 juin 2003, le Conseil administratif décidait de fermer complètement le musée, à titre provisoire.

Afin de remettre en fonction le Musée de l'horlogerie, un certain nombre de mesures ont été étudiées par les services concernés du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, la direction du département des affaires culturelles, la direction des Musées d'art et d'histoire et des représentants des compagnies d'assurance.

Mesures générales tout d'abord, telles que mise sous sécurité de toutes les pièces par des détecteurs de la dernière génération, installation de caméras reliées à une société de surveillance, barrière de système laser et caméras pour la surveillance des façades, etc. Mesures physiques aussi, comme la création de salles fortes au sous-sol, d'un sas d'entrée blindé, et la séparation des différentes pièces durant les heures de fermeture.

En outre, l'aménagement muséographique sera entièrement revu, sous la forme de vitrines blindées en acier et verre sécurisé. Enfin, les experts en sécurité

¹ Proposition, 275.

ont conclu à l'impossibilité de créer dans les combles la salle d'exposition temporaire nécessaire au fonctionnement du musée. La solution retenue est de l'enterrer sous le parc et de la relier au sous-sol du musée existant.

Ces mesures permettront ainsi la mise en place d'un nouveau projet muséographique, qui mettra l'accent sur le patrimoine de l'histoire genevoise, sur les métiers qui ont illustré la Fabrique, sur la diversité des collections et des domaines de prédilection des artistes et horlogers et sur le XX^e siècle. La pédagogie sera renforcée par des programmes de courts films documentaires projetés dans la salle polyvalente: le mystère de la montre et de la pendule illustré par les gestes de l'horloger en corrélation avec la présentation de l'outillage, les arcanes des techniques de l'émail illustrées par les gestes de l'émailleur, etc.; le récit, par des historiens, de la naissance et du fonctionnement de la Fabrique genevoise à partir des documents d'archives, le rôle de la Suisse dans l'histoire de la mesure du temps illustré par les grandes découvertes et innovations techniques, etc. Enfin, un espace réservé à des ordinateurs permettra au public d'accéder sur place au reste de la collection conservée via Musinfo et aux sites internet consacrés à la mesure du temps.

Le musée dispose d'une collection constituée de plus de 5800 pièces d'horlogerie et de plus de 7000 pièces d'émaillerie et de bijoux. Les objets volés lors du cambriolage du 24 novembre 2002 sont déjà partiellement remplacés par des acquisitions et des dons. L'argent versé par la compagnie d'assurance permettra de combler une grande partie des lacunes dues au cambriolage.

Travaux de la commission

Séance du 25 août 2004

Audition de MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, Marcel Chevalley, ingénieur en installations de sécurité, José Borella, adjoint technique au Service d'architecture, et Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire

M. M. Ruffieux explique que le Conseil municipal avait, à l'origine, voté un crédit de 50 000 francs pour aménager les combles du musée. Suite au cambriolage, tout a été arrêté et les compagnies d'assurance ont fait part d'exigences drastiques. Pour pouvoir rouvrir ce musée, il fallait répondre à leurs exigences de sécurité, ce qui implique la création d'une nouvelle salle en sous-sol, sinon il aurait fallu blinder le toit. Les expositions temporaires pourraient ainsi être complètement protégées, car il n'y aurait qu'un seul accès à cette salle d'environ 200 m², soit environ le double de celle initialement prévue dans les combles. M. J. Borella présente trois variantes pour la construction de cette salle. Afin de pouvoir disposer d'une salle rectangulaire non tronquée en sous-sol, il faudrait

déplacer un bel arbre, planté récemment dans le cadre d'une manifestation citoyenne. M. M. Ruffieux précise que cette solution est réalisable et qu'elle serait moins coûteuse que les suivantes, car il n'y a pas besoin de remodeler des installations techniques et de blinder divers locaux.

M. C. Menz précise que 174 pièces de petite taille et des émaux ont été volés lors du cambriolage. La compagnie d'assurance a remboursé 9,5 millions de francs selon l'estimation des pièces volées contenue dans le Catalogue des pièces dérobées publié par le Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie. Plusieurs propositions ont été faites pour remplacer les objets volés et pour compléter la collection. Heureusement, la collection de pendules n'a subi aucun vol. Ce musée est très important pour le patrimoine genevois, d'autant plus qu'il ne présente pas qu'une seule marque comme le font principalement les musées privés comme Patek Philippe, par exemple. C'est aussi un élément touristique important, particulièrement pour les Asiatiques, toujours très intéressés à visiter ce musée public.

Un nouveau projet muséographique pourra être développé mettant en évidence les métiers des horlogers, des bijoutiers, des émailleurs, des miniaturistes, etc. Il est prévu de leur dédier une salle avec, y compris, un atelier et les outils de l'époque. D'autres salles pourraient accueillir des dessins et curiosités techniques. Au 1^{er} étage, on pourrait présenter l'histoire de la montre du XVI^e siècle à aujourd'hui et exposer des bijoux des XX^e et XXI^e siècles, en collaboration avec les écoles d'art appliqué et de l'horlogerie. Un coin pourrait être réservé aux enfants et le public pourrait avoir accès à la grande bibliothèque. Un accès virtuel à des collections non exposées serait aussi créé. Si l'on veut un musée dynamique, il faut pouvoir y organiser des expositions temporaires. Cela était difficile par manque de place dans le bâtiment.

Un commissaire croit savoir que plusieurs musées ont été cambriolés en peu de temps et il se demande comment évoluent les primes d'assurances. M. C. Menz répond que l'influence n'est pas importante, mais qu'il faut respecter un certain nombre de mesures de sécurité sinon les compagnies d'assurance refuseront d'assurer certaines expositions. M. M. Chevalley ajoute qu'il ne sera plus possible d'exposer trop d'objets précieux dans une seule vitrine. Les vitrines seront par ailleurs blindées. M. C. Menz relève qu'une fondation privée a déjà proposé 500 000 francs pour la nouvelle salle au sous-sol, qui permettra d'organiser des expositions temporaires ou d'exposer une partie des collections. L'espace sous le toit accueillera désormais des bureaux.

Répondant à un commissaire, M. M. Chevalley indique que le sas de l'entrée sera équipé d'un ralentisseur pour les véhicules et qu'il y aura une sorte de deuxième sécurité contre les prises d'otage. A la suite d'une demande d'un commissaire, M. C. Menz indique que le musée accueillait environ 40 000 visiteurs avant le cambriolage. Il en espère entre 70 000 et 80 000 après la réouverture.

Un commissaire trouve que les honoraires d'architecte sont très élevés. M. M. Ruffieux répond qu'un important travail de muséographie a été fait et que les honoraires d'ingénieurs ainsi que de la rénovation du bâtiment sont inclus dans ce montant, qui se situe dans les normes habituelles. Dans les musées, les prestations supplémentaires sont importantes et des dessins pour le détail des vitrines sont de rigueur avant le devis estimatif. De plus, il faut intégrer des éléments contemporains dans un bâtiment qui fait partie du patrimoine de la Ville de Genève. Un détail des honoraires figure en annexe du présent rapport.

Un commissaire demande quand pourrait rouvrir le musée, après l'adoption du crédit d'étude. M. M. Ruffieux indique que, dans le meilleur des cas, il faudrait compter deux ans et demi, soit un an pour que l'administration puisse préparer un projet de construction, six mois pour le vote au Conseil municipal et au minimum douze mois pour la construction.

Ce commissaire souhaiterait qu'il soit fait davantage appel à une fondation privée, élargie aux acteurs de l'industrie genevoise. M. C. Menz explique que des contacts ont été pris avec plusieurs marques genevoises, mais qu'il faut éviter la mainmise d'une marque en particulier. Plusieurs dons de privés sont déjà arrivés, dont 120 000 francs de la maison Chopard. Outre de l'argent, des particuliers ont également remis des montres héritées de leur famille. La Confédération a aussi manifesté son intérêt. L'argent pourrait aussi bien servir à acheter d'autres objets qu'à financer les travaux. Toutefois, ajoute M. M. Ruffieux, il est plus facile d'approcher les sponsors avec un projet concret, raison pour laquelle il faut aller de l'avant avec ce dossier.

Un commissaire aimerait savoir si les exigences de l'assurance ont été comparées à d'autres compagnies. M. C. Menz répond qu'une seule compagnie accepte d'assurer le musée. Elle assure également l'ensemble des musées de la Ville. M. M. Chevalley poursuit en indiquant que les musées sont maintenant bien protégés, car des systèmes électroniques de surveillance y ont été installés. Les compagnies d'assurance les contrôlent régulièrement.

Un commissaire demande quel type de don la Confédération pourrait faire. M. C. Menz répond que la Confédération envisage de déposer à Genève son importante collection de bijoux, dont des objets Art nouveau, présentée il a deux ans à Zurich et au Tessin. Actuellement, cette collection est déposée, mais non exposée, au Musée des arts décoratifs de Lausanne. Pour le moment, la collection du Musée de l'horlogerie se trouve dans un coffre-fort loué dans une banque.

La nouvelle salle sera invisible de l'extérieur. Il n'y aura donc pas de puits de lumière. Elle sera toutefois accessible aux handicapés, car un ascenseur figure sur les esquisses.

Au terme de l'audition, de nombreux commissaires pensent qu'il faut aller de l'avant avec ce dossier, car le musée est déjà fermé depuis deux ans. Toutefois, ils souhaitent encore recevoir des réponses à des questions et auditionner l'Association des horlogers genevois ainsi que le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), ce qui est accepté à une large majorité.

Séance du 27 octobre 2004

Audition de M. Luc-Eric Revilliod, adjoint de direction au SEVE, sur la faisabilité et le coût du déplacement du cèdre hors de l'implantation de la salle souterraine du Musée de l'horlogerie

M. L.-E. Revilliod explique et répond aux questions des commissaires que ce cèdre a été planté il y a environ quatre ans par M. Manuel Tornare et des habitants du quartier en remplacement d'arbres déracinés lors de tempêtes. Il ne commémore pas un événement particulier. Après examen sur place, il s'avère qu'il est possible de le déplacer en procédant à un travail préparatoire sur deux ans. Plusieurs localisations sont possibles. Le coût du déplacement s'élèverait à environ 10 000 francs. Une autre possibilité consisterait à demander une autorisation pour l'abattre et à replanter ensuite deux cèdres. Même si les habitants sont attachés à ce cèdre, un commissaire indique que son déplacement permettra de construire 25% de surface supplémentaire. Un autre commissaire ne souhaite pas perdre de temps à cause de cet arbre. M. L.-E. Revilliod répond que les mesures pourraient être prises par le SEVE dès le crédit d'étude voté.

Séance du 8 décembre 2004

Audition de M. Frédy Marti, secrétaire général de l'Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais, qui n'a pas pu venir à la séance fixée précédemment au 17 novembre 2004

M. F. Marti indique que toutes les grandes marques sont membres de son association et que des chefs d'entreprise siègent également au comité. Interrogé à ce propos, M. F. Marti explique que son association voit d'un bon œil la réouverture du Musée de l'horlogerie. L'Union des fabricants d'horlogerie n'est cependant pas gênée par le fait que Genève puisse abriter plusieurs musées de l'horlogerie, vu la réputation de Genève dans ce domaine. M. F. Marti pense que les membres de l'association pourraient mettre des collections à la disposition de ce musée, ainsi que des nouveautés, si les mesures de sécurité sont jugées adéquates. Cela dépendra aussi du dynamisme du conservateur ou de la conservatrice. S'agissant d'un éventuel partenariat, M. F. Marti indique qu'une fondation existe et que des dons privés sont déjà parvenus au musée. M. Marti propose d'aborder cette question au prochain comité de son association.

M. F. Marti ne pense pas que les autres marques iront dans le sens de Patek et ouvriront leur propre musée, car elles n'ont pas les machines. Il distribue le document annexé «Utilisation de la dénomination «Genève» pour les montres. Nouvelles conditions d'utilisation». C'est le nom le plus défendu sur le plan suisse.

Les groupes sont maintenant invités à s'exprimer.

Le Parti libéral voudrait qu'on soigne plus particulièrement l'espace accueil, en aménageant un pavillon en verre et métal avec une cafétéria. Il imagine un pavillon au-dessus de la salle souterraine.

Le Parti du travail trouve cette idée intéressante. Etant sceptique sur le sort réservé aux recommandations, il est favorable à la rédaction d'un nouvel arrêté pour le déplacement de l'arbre avec éventuellement la demande d'une étude pour un pavillon en surface.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) estime qu'il faut aller de l'avant, car, même fermé, le musée coûte cher. Les propositions énoncées arrivent sans étude préalable et risquent de ralentir le travail par la suite.

L'Union démocratique du centre abonde dans le sens d'un nouvel arrêté, car les 25% de surface supplémentaire sont utiles.

Le Parti démocrate-chrétien pense qu'on peut aller de l'avant. Il semble souhaitable de formuler un nouvel article pour l'arrêté en précisant que l'étude:

- portera sur le déplacement de l'arbre qui, à son emplacement actuel, ne permettrait pas la mise au point d'un projet allouant les surfaces maximales et les plus rationnelles;
- prendra en compte la possibilité d'un agrandissement en surface, à l'aplomb du futur espace enterré prévu par la proposition;
- devra être réalisée dans les meilleurs délais, si possible avant la fin de 2005.

Pour les Verts, il faut voter la proposition comme elle est présentée, car toutes les garanties existent.

Le Parti libéral pense au contraire qu'il vaut mieux tout de suite étudier, dans le cadre d'un crédit d'étude, la proposition qu'il a faite pour voir si elle est réaliste. Selon le Parti démocrate-chrétien, il s'agit effectivement de faire les demandes au bon moment.

Pour le Parti socialiste, le projet proposé montre une forme de L, donc sans le déplacement de l'arbre, et ce n'est pas ce que voulait la commission.

Le président soumet au vote le texte proposé par le Parti démocrate-chrétien pour un article supplémentaire à insérer dans l'arrêté.

Ce texte est adopté par 10 oui (1 DC, 3 S, 1 Ve, 1 T, 3 L, 1 UDC) contre 1 non (Ve) et 2 abstentions (AdG/SI).

Le président propose alors le vote de la proposition PR-347 avec l'arrêté modifié.

La proposition amendée est acceptée par 11 oui (1 DC, 3 S, 1 T, 3 L, 1 UDC, 2 Ve) et 2 abstentions (AdG/SI).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 326 000 francs destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie, situé au 15, route de Malagnou, sur la parcelle 2339, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives.

Art. 2. – L'étude:

- portera sur le déplacement de l'arbre qui, à son emplacement actuel, ne permettrait pas la mise au point d'un projet allouant les surfaces maximales et les plus rationnelles;
- prendra en compte la possibilité d'un agrandissement en surface, à l'aplomb du futur espace enterré prévu par la proposition;
- devra être réalisée dans les meilleurs délais, si possible avant la fin de 2005.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 326 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs du crédit de préétude voté le 11 novembre 1997 ainsi que celui de 76 000 francs du crédit d'étude voté le 29 avril 2002, soit un montant total de 452 000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le

patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexes:

- lettre du 2 septembre 2004 de M. C. Ferrazino concernant des précisions sur divers coûts, dont les honoraires d'architecte
- document «Utilisation de la dénomination «Genève» pour les montres. Nouvelles conditions d'utilisation»



Ville de Genève

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Genève, le 2 septembre 2004

Le Conseiller administratif

Monsieur Alain Marquet
Conseiller municipal
Président de la Commission des travaux
Conseil municipal de la Ville de Genève

**Concerne : Malagnou 15, route de – Musée de l'horlogerie –
Réaménagement, sécurisation et agrandissement du musée – PR 353**

Monsieur le Président,

Nous nous référons à la séance du 25 août dernier qui traitait, entre autres, de la demande de crédit d'études pour l'opération citée en titre et vous prions de trouver, ci-après, les précisions demandées à cette occasion :

Valeur globale des collections du musée

Elle est estimée à environ 80 millions de francs.

Sécurité

Les frais de location d'un coffre-fort pour la conservation en sécurité de l'ensemble des collections du musée de l'horlogerie et de l'émaillerie se montent à Fr. 49'200.-- par année.

Honoraires d'architecte

- a) Honoraires HT pour la muséographie, soit présentation muséale, vitrines sécurisées, présentoirs, éclairage, etc. Fr. 271'300.--
- b) Honoraires pour les travaux de rénovation et de construction Fr. 459'000.--
Base de calcul :
- Montant des travaux déterminant pour le bâtiment existant : Fr. 1'835'000.--
 - Montant des travaux déterminant pour l'extension en sous-sol : Fr. 760'000.--
Soit un montant des travaux déterminant total de Fr. 2'595'000.--
 - Prestations 100 %

Total général honoraires HT (100% des prestations) Fr. 730'300.--

La somme nécessaire pour les études et l'établissement du devis général représente 35% des prestations totales, soit les 255'600 francs indiqués sur la proposition PR 353.

La surface d'exposition du musée se monte actuellement à 325 m², répartis entre le rez-de-chaussée et le premier étage. La salle souterraine pourrait avoir une surface de 150 à 200 m², suivant les hypothèses d'implantation envisagées.

Monsieur José Borella, architecte responsable d'opérations (☎ 022 418 21 22) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Christian Ferrazino
Conseiller administratif

*Copie à : Monsieur Michel Ruffieux, directeur
Monsieur César Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire
Monsieur José Borella, architecte responsable d'opérations*



Reçu le 12 NOV. 2004

Utilisation de la dénomination "Genève" pour les montres nouvelles conditions d'utilisation

Le canton de Genève est réputé être un des hauts lieux de l'industrie horlogère suisse. En effet, les montres de luxe et de haute qualité sont, pour la majorité, produites par des entreprises établies dans ce canton.

Pour cette raison, l'indication "Genève" a bénéficié, depuis de nombreuses années, d'une protection légale particulière, dans la mesure où son usage dans l'horlogerie était soumis au respect de plusieurs conditions. Seule une montre suisse, ayant subi des opérations essentielles de fabrication dans le canton de Genève, et dont une quote-part représentant au moins 50% du coût de production total était obtenue dans ce même canton, pouvait porter le nom "Genève". Ces règles étaient reconnues par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI). Toutefois, en 1993, l'Institut, appelé à examiner une demande d'enregistrement, dans le domaine horloger, d'une marque contenant le nom "Genève", a modifié sa pratique, en restreignant l'usage de telles marques à des produits suisses, ce que spécifient désormais les publications d'enregistrement.

Devant cette nouvelle approche, la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FIH) a rencontré des représentants de l'IPI, auxquels elle a exprimé sa préoccupation face aux nouvelles restrictions d'utilisation définies par l'Institut, restrictions susceptibles, selon elle, de porter préjudice au capital que représente la dénomination "Genève". Il a été convenu, lors de cette réunion que la Fédération adresserait à l'Institut un memorandum destiné à démontrer que cette dénomination constitue une indication de provenance qualifiée afin qu'il revienne à son ancienne pratique.

Lors de cette procédure, la FIH a consulté les milieux intéressés pour déterminer si les critères d'utilisation du nom "Genève" pour les montres que la FIH applique depuis plusieurs années conviennent à l'environnement économique actuel.

Il s'est avéré qu'en tenant compte des nouveaux schémas de fabrication, du droit à la raison de commerce et de l'accroissement de l'importance de la conception et de la promotion du produit, les critères adoptés par la FIH ne correspondaient plus à la réalité économique.

La fédération de l'industrie horlogère suisse FIH a par conséquent décidé d'ajouter une condition alternative à l'ancienne définition de l'indication "Genève". Ainsi la dénomination "Genève" peut figurer sur la montre et tout matériel publicitaire si :

- A. - la montre est suisse au sens de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom "Suisse" pour les montres du 23 décembre 1971;
- la montre a des liens étroits avec le canton de Genève. Ces liens sont avant tout réalisés si une opération essentielle de fabrication (assemblage du mouvement ou emboîtement) est effectuée dans le canton de Genève et une quote-part représentant au moins 50% du coût de production total doit être obtenue dans ce même canton.

ou

- B. - la montre est suisse au sens de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom "Suisse" pour les montres du 23 décembre 1971;

M^{me} Béatrice Graf Lateo, rapporteuse (S). Je voudrais tout d'abord apporter une petite rectification: mon rapport date du 3 janvier 2005, et non pas 2004, comme cela a été indiqué par erreur.

La commission des travaux a étudié avec sérieux cette proposition, et elle s'est montrée soucieuse de mettre à la disposition du Musée de l'horlogerie le maximum de surface sécurisée en sous-sol. Afin de pouvoir construire une belle salle rectangulaire, il fallait déplacer un cèdre, raison pour laquelle nous avons procédé à l'audition des représentants du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), qui nous ont assuré que le déplacement de cet arbre ne posait pas de problème particulier, car les mesures préparatoires pouvaient être prises dès le vote du crédit d'étude.

Le Musée de l'horlogerie est important pour notre ville, car il est le reflet de l'histoire de son artisanat et de son industrie. De nombreux touristes souhaitent visiter ce musée spécifique, car ils ne trouvent pas ailleurs les collections qui y sont présentées. Suite au cambriolage de 2002, une bonne partie des 174 pièces volées ont pu être remplacées, alors qu'une autre partie de la collection est restée intacte. Comme la gestion de ce musée coûte, même s'il n'est pas accessible actuellement au public, la commission des travaux demande sa réouverture rapide. Pour ce faire, l'étude dont il est question ici doit être réalisée d'ici à la fin de l'année 2005 et elle doit aussi prendre en compte la possibilité d'une extension en surface pour y installer une cafétéria, par exemple. Je rappelle que, lorsque la commission des travaux vote des crédits d'étude pour des restaurations de bâtiments, elle souhaite en connaître l'affectation prévue. Je reprendrai la parole plus tard pour donner la position du Parti socialiste.

Premier débat

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je souhaite faire un petit préambule concernant ce rapport de la commission des travaux. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs membres du Conseil municipal, je vous demande évidemment d'aller jusqu'au bout de votre débat et de voter le projet d'arrêté amendé.

Je vous signale simplement que je ne vais pas utiliser tout de suite l'argent destiné à cette étude. En effet, nous avons commencé il y a quelque temps une analyse générale de l'ensemble du fonctionnement des musées et, surtout, du rapport entre le contenu et le contenant. Nous nous sommes donc demandé si certains musées étaient toujours situés dans les bons locaux. Par exemple, la villa Bartholoni est-elle le meilleur endroit pour la conservation d'objets scientifiques? Le Musée de l'horlogerie actuel est-il le meilleur endroit pour présenter des objets d'horlogerie? Nous nous posons un certain nombre de questions de ce genre.

J'évoque cela en préambule pour éviter qu'on reproche ensuite au Conseil administratif de ne pas entreprendre tout de suite cette étude. En effet, il serait absurde de procéder à l'examen des travaux futurs et de venir vous dire ensuite qu'on ne les réalisera pas, alors même que l'argent destiné à l'étude aurait de toute manière été dépensé. Pour la clarté du débat, je souligne donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'idée sous-jacente à mon intervention: vous votez ce crédit d'étude et je mets cette somme de côté; ensuite, je vous informerai de son utilisation si nous la décidons. Si nous ne l'utilisons pas, tout le monde sera content d'avoir économisé quelques centaines de milliers de francs. Mais il ne doit pas y avoir de rumeurs qui courent au sujet du Musée de l'horlogerie, car nous finirons peut-être par le maintenir dans ses locaux actuels.

Puisque j'ai la parole, je profite de vous donner encore quelques informations complémentaires. J'avais répondu de manière approximative à des questions concernant le nombre d'objets volés dans ce musée et leur valeur. Sachez donc que la valeur actuelle des pièces non volées – à savoir celles qui nous restent – s'élève à 75 millions de francs. Le montant des œuvres volées s'élève, quant à lui, à 9,5 millions de francs. Dire que le Musée de l'horlogerie a été vidé de sa substance lors des deux cambriolages qu'il a subis revient donc à se fonder sur un rapport erroné. J'ai également ici un petit document concernant les pièces volées. Il y en a 174, pour un nombre total de pièces estimé – car pour certaines, on ne sait pas toujours s'il faut les considérer comme doubles ou pas – entre 15 000 et 18 000.

Même si ces deux cambriolages ont été graves – ils ont provoqué une perte extrêmement importante pour la Ville – l'assurance nous a remboursé 9,5 millions de francs, dont nous avons déjà utilisé 5 112 000 francs pour remplacer les pièces volées; une partie de la collection a donc déjà été reconstituée – pas forcément exactement avec les mêmes pièces, bien sûr, mais avec des pièces comparables et en tout cas intégrables dans les collections restantes. Et nous disposons encore de 4,2 millions de francs pour remplacer les autres pièces volées. Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaitais vous donner ces informations, afin que vous constatiez que nous ne nous trouvons tout de même pas dans la situation d'un musée totalement dévalisé, loin de là!

M. Georges Queloz (L). Je m'étonne que nous entrions en matière sur ce rapport, puisqu'une communication du bureau du Conseil municipal, qui nous est parvenue lors de notre caucus, nous signalait le report de cet objet. J'attendais donc des explications avant d'en parler en séance plénière.

Cependant, tant que nous ne sommes pas sûrs que les travaux à étudier auront bien lieu à l'endroit prévu, je ne vois pas pourquoi nous voterions un crédit

d'étude «au cas où». Les libéraux sont très favorables à la réouverture du Musée de l'horlogerie le plus rapidement possible – en effet, cela devient très urgent – mais je constate qu'on la retarde encore. Au début, on nous disait qu'un arbre empêchait d'en agrandir les locaux et donc de commencer cette étude; maintenant, on dirait que c'est une forêt entière qui pose problème, et nous ne voyons pas très clair dans cette affaire.

Je comprends que M. Mugny veuille faire une «valse des musées» avec une nouvelle affection des bâtiments, mais pourquoi engager une étude pour un musée bien spécifique – parce que tout dépend de ce que l'on y expose – sans savoir si c'est vraiment dans ses locaux actuels que les travaux auront lieu? Sur-tout quand la commission des travaux a déjà étudié en quoi consiste le projet! Je pense que cela reviendrait à jeter de l'argent par la fenêtre et, dans le cas particulier, nous ne pourrions pas voter le projet d'arrêté amendé par la commission.

M. Alain Marquet, président de la commission des travaux (Ve). Excusez-moi, Monsieur le président, mais j'ai raté mon tour de parole tout à l'heure et c'est bien en tant que président de la commission des travaux que j'aimerais m'exprimer maintenant.

Tout d'abord, cette dernière a effectué le travail nécessaire concernant la proposition PR-347, sur la base du document lui-même et des intentions qui y étaient exprimées. La commission a étudié de nombreuses pistes, à savoir le financement partagé ou d'autres affectations possibles, les extensions utiles ou encore la réservation d'un nouvel espace.

Cependant, j'ai entendu les propos du magistrat, qui nous dit être pour l'instant en phase de réflexion et que l'étude dont il est question ici peut attendre. Je sais gré à M. Mugny d'avoir l'honnêteté de ne pas dépenser immédiatement ce crédit d'étude, dans la mesure où il estime que la réflexion n'a pas encore suffisamment abouti pour lancer le projet; cela, je peux le comprendre. Néanmoins, il m'est quand même difficile d'admettre que le magistrat garde en réserve une enveloppe disponible pour un usage qui ne sera pas forcément celui auquel elle était affectée dans la proposition PR-347. Peut-être en ira-t-il ainsi et, dans ce cas, tout sera bien, mais ce n'est pas certain.

Monsieur le magistrat, donnez-nous des explications complémentaires! Pour l'instant, nous parlons du Musée de l'horlogerie et nous avons étudié diverses possibilités de réalisation de travaux concernant ce musée en particulier. Quant à vous, vous avez ouvert la discussion sur la muséologie dans son ensemble!

En tout cas, si ce crédit d'étude devait ne pas être utilisé immédiatement et pour l'analyse des travaux prévus, j'apprécierais que le Conseil administratif

redemande ultérieurement au Conseil municipal de décider s'il considère que l'affectation de la somme en jeu est logique par rapport au projet envisagé à ce moment-là. Mais il y aura vraisemblablement une explication supplémentaire à nous donner, et je l'attends. J'ai dit.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Après le cambriolage de novembre 2002 au Musée de l'horlogerie, les études en vue d'aménager les salles d'expositions temporaires ont été interrompues. La proposition PR-347 émane d'une nécessité de se fier aux normes de sécurité voulues par la compagnie d'assurances qui serait prête à travailler avec la Ville.

L'aspect de la proposition qui concerne la muséographie a attiré l'attention du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). En effet, associer un aspect social à l'histoire des objets exposés nous paraît intéressant au niveau pédagogique. En outre, il est dit dans la proposition que les métiers des horlogers, bijoutiers, émailleurs et miniaturistes seraient mis en exergue, et que les ateliers et outils d'époque seraient présentés. De plus, la collaboration des écoles d'arts appliqués de l'horlogerie ainsi qu'un espace réservé au jeune public nous paraîtraient judicieux. Nous sommes donc enthousiastes à l'idée de créer un espace interactif où une muséographie plus vaste prendrait place.

Pour l'heure, cependant, il s'agit de voter un crédit d'étude en vue de sécuriser le Musée de l'horlogerie et de permettre sa réouverture. Actuellement, même si ce dernier est fermé, il y a des frais d'entretien à payer, et de nombreux objets appartenant aux différentes collections sont rendus inaccessibles au public, parce qu'ils gisent dans un coffre-fort. Nous estimons qu'il faudra, à terme, mettre fin à cette situation temporaire et trouver un lieu adéquat pour exposer les collections. En outre, des mécènes privés ont fait des dons et la Confédération elle-même, dit-on, serait prête à investir dans le Musée de l'horlogerie. Nous souhaitons donc que ces partenaires participent activement au projet.

Pour l'instant, comme je l'ai dit, nous devons nous prononcer sur un crédit d'étude. Notre groupe ne voit pas d'inconvénient à le voter, afin d'examiner de plus près quels montants il faudrait dégager et dans quelles conditions. Si M. le magistrat Mugny préfère retarder les travaux ou nous présenter un projet plus idoine, nous n'y sommes pas opposés. Nous voterons donc ce crédit d'étude et nous attendrons une proposition de la part de M. Mugny en temps voulu.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vais clarifier la situation. Monsieur Queloz, ce qui est extraordinaire, c'est que, quand nous jouons la transparence, cela nous retombe dessus! Finalement, si je n'avais rien dit et laissé le

Conseil municipal voter ce crédit d'étude, dans trois ou quatre ans – c'est comme ça dans la vie – on aurait reproché au Conseil administratif de n'avoir pas encore commencé à dépenser cet argent... J'aurais dû répondre alors que nous n'en avons pas encore eu le temps, etc. C'est un reproche qu'on m'aurait fait dans la foulée, comme on en adresse souvent au Conseil administratif pour lui dire qu'il n'agit soi-disant pas assez rapidement.

Mais moi, je vous ai signalé, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous étions en pleine réflexion. Mais elle ne durera pas très longtemps et nous ne vous demandons pas de patienter trois ans, ou quinze mois seulement – c'est une affaire de quelques mois. Simplement, si vous votez ce crédit d'étude, je ne le dépenserai pas tout de suite, et je vous en informe pour que vous ne veniez pas me demander, dans trois mois, où j'en suis avec cette affaire. Je joue donc la transparence totale! Il serait en effet absurde que je doive, dans trois mois, revenir pour vous soumettre, par le biais du Conseil administratif, une proposition qui repassera en commission, et ainsi de suite, surtout si c'est pour la même dépense.

Cependant, je peux vous promettre, aux uns et aux autres – cela répond aux propos de M. Marquet – que l'argent prévu pour ce crédit d'étude ne sera pas affecté à autre chose, mais seulement à ces travaux précis, à ce musée-là et à cet endroit-là. Si nous décidons d'installer le Musée de l'horlogerie ailleurs ou d'investir dans un autre projet, ce crédit deviendra caduc et, à ce moment-là, nous vous en demanderons un autre, différent. Mais la somme prévue dans la proposition PR-347 ne sera pas dépensée pour quoi que ce soit d'autre que pour ce crédit d'étude-là. C'est un simple souci de transparence qui m'a amené à vous dire de le voter ainsi, c'est tout! Je ne peux pas aller plus loin dans ce sens-là, Monsieur Queloz!

M. Robert Pattaroni (DC). L'avantage d'un nouveau magistrat, c'est qu'il est plus libre par rapport au passé que celui qui doit assumer ce qu'il a lui-même mis en route. Pour notre part, nous trouvons épatante l'idée du magistrat Mugny de reprendre la réflexion sur la politique muséale – ou muséographique, je ne sais pas exactement quel terme employer – de la Ville de Genève.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons combattu le fameux projet de nouveau musée d'ethnographie non pas parce qu'il était trop bien, mais parce qu'il n'était pas assez bien. Si le nouveau magistrat veut faire en sorte que la fonction culturelle des musées soit mise en œuvre à Genève plus ambitieusement que jusqu'à présent, nous, nous applaudissons des trois mains – enfin, plutôt des deux mains, parce que, pour le moment, nous n'en avons que deux.

J'estime, en matière d'attractivité et de promotion d'une ville – selon la vision idéologique que nous en avons – que la fonction artistique et culturelle prend aujourd'hui de plus en plus d'importance. Nous allons bientôt en avoir la preuve à Berne, où les collectivités publiques n'ont pas négligé un investissement d'importance – 110 millions de francs – pour réaliser le projet du Centre Paul Klee, qui s'ouvrira en juin et qui a été dessiné par l'un des tout grands noms de l'architecture, M. Renzo Piano. On pourra en mesurer l'attractivité pour la ville de Berne!

Si on pouvait voir un peu plus grand et un peu plus large à Genève par rapport à une activité telle que l'horlogerie, qui est quand même fondamentale pour notre cité, nous dirions bravo! Si nous devons nous limiter au projet que nous allons voter maintenant, nous serons d'accord, évidemment; mais tant mieux si le magistrat nous présente un meilleur projet!

Je tiens à signaler que nous avons consulté les milieux de l'horlogerie, qui nous ont répondu que des entreprises – notamment Patek Philippe, mais il y en a d'autres – déploient de très gros efforts mais qu'elles n'envisagent pas d'être actives dans une fonction muséale. La Ville a donc tout son rôle à jouer sur ce plan. Il est permis d'espérer qu'un bon projet serait également soutenu financièrement par le Canton, voire par les autres communes, en relation avec le nouvel organe qu'est la Conférence culturelle genevoise. Par conséquent, nous invitons ce plénum à aller dans le sens de l'ouverture proposée par M. Mugny plutôt que dans celui de restrictions mentales qui ne peuvent que nuire à une Genève déjà un peu étriquée.

M. Georges Queloz (L). La transparence... Monsieur Mugny, tous les électeurs qui vous ont confié votre poste sont en droit de l'attendre, comme de n'importe quel magistrat! Mais à force de vous entendre insister là-dessus, on peut penser que vos collègues conseillers administratifs ne jouent pas la transparence, ce qui me dérange beaucoup. En effet, je ne suis pas tout à fait persuadé que cette transparence dont vous parlez soit absolument exempte de toute opacité. Pourquoi? Parce que nous avons entendu dire qu'il n'était même plus possible de mettre un musée dans une maison comme la villa Moynier, et que le Conseil administratif hésitait très sérieusement à installer le Musée d'histoire des sciences ailleurs qu'à la villa Bartholoni, à nouveau sous prétexte que les compagnies d'assurances ne couvriraient plus les instruments anciens dans ce lieu. C'est en tout cas ce que nous a dit M. Tornare à la commission des travaux.

Par conséquent, vous comprendrez bien, Monsieur Mugny, qu'en apprenant qu'il était question de geler ce crédit d'étude – et jusqu'à quand, d'abord? – j'étais en droit de penser qu'on avait renoncé à installer un musée de l'horlogerie dans cette villa. C'est pourquoi je me pose de nombreuses questions.

Le groupe libéral, qui estime que l'horlogerie a joué et continue de jouer un rôle très important à Genève, attend avec impatience que l'on trouve une solution pour que le Musée de l'horlogerie soit ouvert au public le plus rapidement possible. Mais dites-nous quand, Monsieur le magistrat, et vous viendrez alors nous soumettre une proposition de crédit dès lors que vous saurez à quel endroit placer ce musée! Renvoyez à plus tard cette demande de crédit là, au lieu de nous faire voter un chèque en blanc, dans l'ignorance de la situation effective.

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). J'exprimerai à présent la position du Parti socialiste. Tout comme je l'ai dit auparavant en tant que rapporteuse, la commission des travaux et le Parti socialiste trouvent important de voter des crédits d'étude pour des rénovations en connaissant l'affectation du bâtiment. Dans la mesure où celui qui nous est demandé par le biais de la proposition PR-347 prévoit une salle souterraine sécurisée pour présenter des pièces de valeur du Musée de l'horlogerie, il va de soi, selon nous, que l'argent ne pourra pas être destiné à d'autres objectifs qu'à ceux étudiés par la commission des travaux. Nous faisons confiance au magistrat Mugny pour qu'il utilise cette somme uniquement à cette fin et nous voterons cette proposition, car nous pensons qu'il est important que le Musée de l'horlogerie soit ouvert rapidement. Si le Conseil administratif procédait à des choix différents, nous étudierions une nouvelle demande de crédit.

A titre personnel, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de vous dire que je préfère que Genève ait un Musée de l'horlogerie en tant que tel plutôt qu'on le «noie» dans quelques salles d'une institution plus importante, comme par exemple le Musée d'art et d'histoire. Le Parti socialiste votera donc ce crédit d'étude.

M. Pascal Rubeli (UDC). L'Union démocratique du centre, après tout le travail effectué en commission sur ce dossier, pense que, dans le cas d'espèce, nous pouvons faire confiance au magistrat pour qu'il n'utilise pas l'argent de ce crédit d'étude n'importe comment. Comme il l'a dit tout à l'heure, la durée de la réflexion actuelle ne devrait pas excéder quelques mois et il pourra alors nous présenter une autre proposition ou un projet plus complet. Nous ne voyons pas la nécessité de retourner en commission, c'est pourquoi nous voterons maintenant ce crédit d'étude.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté sans opposition (15 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 326 000 francs destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie, situé au 15, route de Malagnou, sur la parcelle 2339, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives.

Art. 2. – L'étude:

- portera sur le déplacement de l'arbre qui, à son emplacement actuel, ne permettrait pas la mise au point d'un projet allouant les surfaces maximales et les plus rationnelles;
- prendra en compte la possibilité d'un agrandissement en surface, à l'aplomb du futur espace enterré prévu par la proposition;
- devra être réalisée dans les meilleurs délais, si possible avant la fin de 2005.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 326 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs du crédit de préétude voté le 11 novembre 1997 ainsi que celui de 76 000 francs du crédit d'étude voté le 29 avril 2002, soit un montant total de 452 000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Motion de M^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Robert Pattaroni et Lionel Ricou: «Villa Moynier: un toit pour une Europe des cultures» (M-505)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le rôle souhaitable pour la Ville de Genève de contribuer à la construction d'une Europe unie, facteur de paix et de promotion de la solidarité dans le monde;
- l'importance de la dimension culturelle, au même titre que les dimensions sociale et économique, dans le processus d'unification du continent européen et dans la construction de l'Union européenne;
- le Centre européen de la culture fondé au lendemain de la guerre (1950) par Denis de Rougemont, qui en a fait un symbole de son idéal d'une Europe fédéraliste («l'Europe des régions») et respectueuse de la diversité culturelle;
- que ce centre, ayant trouvé de nouvelles sources de financement, en particulier auprès de la Commission européenne, a décidé le 20 octobre 2004 en assemblée générale de reprendre ses activités et de s'engager pour une meilleure compréhension des peuples et des cultures européennes;
- que, dans cette perspective, ce centre a conçu de nouveaux projets (conférences, formation, «Europass», etc.), dont certains en partenariat avec la Commission européenne;
- que la villa Moynier est située au cœur du secteur des organisations internationales et qu'elle doit être affectée à une ou des institutions à caractère international contribuant à la notoriété en Suisse et à l'étranger de Genève comme ville de paix;
- que cette villa a été le siège historique du Centre européen de la culture de 1954 à 2001;
- enfin, que ce centre recherche des locaux pour installer son secrétariat,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à remettre la villa Moynier à la disposition du Centre européen de la culture, ou à toute autre institution partageant ses buts.

M. Lionel Ricou (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe démocrate-chrétien vous propose une motion qui vise à réaffecter la villa Moynier au Centre européen de la culture ou à toute autre institution parta-

¹ Annoncée, 2609.

geant ses valeurs. Nous l'avons déposée bien avant d'apprendre, il y a deux semaines, que le magistrat Tornare n'a plus l'ambition d'installer ses bureaux et la direction de son département à la villa Moynier. Nous considérons, en effet, qu'il est extrêmement important que le Centre européen de la culture dispose d'un lieu pour son secrétariat, surtout s'il s'agit de locaux qu'il a déjà occupés pendant cinquante ans.

Mais pourquoi donc le Centre européen de la culture? Il a été fondé en 1950 par Denis de Rougemont et, je vous le rappelle, il ambitionne de travailler pour une Europe fédérale et pacifiste. Dans l'appellation «Centre européen de la culture», il y a le terme «culture». Or les divisions et les différends en Europe sont souvent dus à des problèmes de culture, de langues, de religions, ce qu'attestent les conflits et les tensions extrêmes que nous avons connus ces dix dernières années, en Irlande, au Pays basque ou en Yougoslavie. D'ailleurs, l'adhésion de la Turquie à l'Europe provoque un certain nombre de questionnements, d'ordre culturel notamment.

Le Centre européen de la culture a connu des hauts et des bas depuis sa fondation en 1950. En 2002, il a quasiment cessé ses activités, pour les reprendre en 2003 en développant certains projets avec une nouvelle équipe et un comité reconstitué. Au rang de ses projets, citons l'organisation de colloques sur le dialogue des cultures et d'autres qui visent à rapprocher les citoyens de l'Union européenne de la Commission européenne, souvent perçue comme technocratique; d'autres encore sont orientés vers les enfants, et il y a également un projet de révision des manuels d'histoire et de géographie dans une perspective européenne.

Comme je l'ai dit, une nouvelle équipe préside et anime le Centre européen de la culture. Son comité compte des membres émanant de l'Université de Genève et d'autres universités suisses ou étrangères. Ce centre a besoin de locaux pour développer ses activités, comme ses responsables l'ont dit dans une demande formelle adressée au Conseil administratif. A l'issue de leur dernière assemblée générale, ils avaient d'ailleurs déjà évoqué ce besoin. Mais pourquoi la villa Moynier? D'abord parce que ce lieu, je le répète, a déjà été occupé par le Centre européen de la culture pendant cinquante ans. Il est tout à fait adéquat pour l'accueil d'hôtes étrangers, pour l'organisation de séances et de séminaires. Il conviendrait aussi parfaitement pour réunir les ouvrages appartenant au centre qui sont actuellement dispersés à quatre ou cinq endroits différents. Enfin, la villa Moynier est située à proximité des organisations internationales et, notamment, de l'Institut universitaire de hautes études internationales, avec lequel il collabore.

Alors, en conclusion, pourquoi souhaitons-nous que le Centre européen de la culture dispose de cette villa? Tout d'abord, parce que nous constatons qu'en

Suisse le débat européen au sens large et celui sur l'adhésion à l'Union européenne en particulier sont quasiment au point mort. La votation sur les accords de Schengen et Dublin montre bien le désintérêt – ou en tout cas le manque d'intérêt – de nos concitoyens pour la question européenne, qui va au-delà de ces quelques accords. Ensuite, nous pensons qu'il est important que la Ville soutienne cette structure pour diffuser les valeurs du fédéralisme et de la protection des minorités, valeurs cultivées dans notre pays pendant des décennies – voire des siècles, selon l'époque où on situe la fondation de la Suisse. Nous pensons donc que notre pays aurait là son mot à dire en matière de fédéralisme.

Enfin, nous souhaitons que la villa Moynier soit attribuée à une organisation internationale, car la concurrence des autres villes sur ce plan est rude: en effet, ces organisations ne choisissent plus systématiquement de s'installer à Genève. Nous devons donc nous montrer agressifs, proactifs, pour les accueillir, car, il faut le rappeler, elles représentent un secteur économique important pour notre cité, puisqu'il correspond à 20% du revenu cantonal genevois.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions que le Centre européen de la culture puisse réintégrer les locaux de la villa Moynier.

Préconsultation

M. Pierre Muller, maire. Monsieur le conseiller municipal Ricou, je suis désolé de vous le dire, mais vous avez aligné dans votre plaidoirie une série de lieux communs affligeants! Franchement, il n'y avait pas de substance dans ce que vous avez raconté! Autant vous dire que ce lieu emblématique de la ville de Genève qu'est la villa Moynier ne sera pas dévolu à un quelconque futur Centre européen de la culture. Nous avons mis des années pour faire partir l'ancien Centre européen de la culture de cet endroit, et je m'y suis même employé personnellement, puisque je suis responsable des baux et loyers; c'est à ce titre-là que j'ai mis trois ou quatre ans pour que les gens qui étaient installés là et qui n'y faisaient plus grand-chose s'en aillent, il faut le dire clairement.

Par conséquent, c'est non au Centre européen de la culture, même si nous subissons des pressions de la part de certaines personnes de votre groupe et du professeur Dusan Sidjanski. Vous êtes certainement au courant, Monsieur Ricou, qu'il nous a écrit la semaine dernière, et cela est tout de même curieux alors que nous traitons de cette affaire ce soir. Mais non, le Centre européen de la culture ne siègera plus à la villa Moynier. S'il faut ouvrir ou rouvrir le débat sur la problématique européenne – ce qui est tout à fait légitime et normal, j'en conviens avec vous, Monsieur Ricou – il n'est pas nécessaire que ce soit dans le cadre d'un Centre européen de la culture sis à la villa Moynier.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne regardons pas dans le rétroviseur en ce qui concerne cette villa, mais faisons de la prospective et voyons si, véritablement, suite à la triste affaire du siège du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, nous pouvons lui trouver une autre utilisation. D'ailleurs, il faudra au préalable la restaurer. Elle a besoin, en effet, d'un sérieux lifting, parce qu'elle a tendance à s'effondrer – enfin, il semblerait que ses fondations soient en mauvais état. Nous allons donc en premier lieu nous atteler à ce problème, et j'imagine que nous vous soumettrons une demande de crédit pour ces travaux. Ensuite, nous essaierons de mettre à cet endroit, à défaut de bureaux de l'administration, quelque chose de prestigieux – je ne dis pas que le Centre européen de la culture n'a pas été prestigieux, mais il n'est plus ce qu'il était, voilà!

Mesdames et Messieurs, pour clore ce débat et avancer dans notre ordre du jour, je vous invite à voter immédiatement la non-entrée en matière concernant cette motion.

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral ne soutiendra pas cette motion, car la villa Moynier n'est effectivement pas adaptée à ce genre d'activités. Nous déposerons dans quelques minutes sur votre bureau, Monsieur le président, une autre proposition d'affectation, car nous nous faisons un plaisir de souffler quelques bonnes idées à l'oreille du Conseil administratif! (*Exclamations.*)

Le président. Merci, Monsieur Queloz. Nous constatons, en effet, que la nature a toujours horreur du vide...

M. Robert Pattaroni (DC). Nous avons eu peur, à un moment donné, en écoutant l'intervention un peu sinieuse de M. Muller. Tout d'abord, il a cru bon de critiquer le Centre européen de la culture, ce que nous pouvons comprendre, mais ensuite il a dit qu'il ne fallait pas regarder vers le passé, mais vers le futur, et là, nous nous rejoignons! Il est vrai que ce centre a connu des difficultés, mais l'Europe progresse beaucoup plus vite que bien des gens en Suisse ne le voudraient. Pour ceux qui, justement, connaissent un peu l'histoire du processus de formation de l'opinion dans le domaine de l'Europe en Suisse, il faut savoir que plusieurs coches ont été ratés et que, à un moment donné, les autorités de Genève auraient mieux fait de miser sur l'éducation européenne plutôt que de déplorer que les choses n'aillent pas dans le bon sens – évidemment, on peut toujours le prétendre...

Par conséquent, nous attendons de nos autorités qu'elles s'affirment en faveur d'une promotion de Genève en tant que ville européenne, dans tous les domaines

qu'elles entendent encourager, à commencer par les droits humains, le développement durable et d'autres causes que l'Europe a aussi défendues et qu'elle tend à promouvoir bien mieux que nous ne le faisons en Suisse. A ce moment-là, nous pourrions envisager la question de manière un peu différente. Nous ne tenons pas absolument à ce que cela se fasse dans le cadre de ce Centre européen de la culture – qui va d'ailleurs renaître, puisqu'il est soutenu par l'Union européenne, comme nous avons oublié de le dire. Il pourrait donc connaître un certain essor et nous courons le risque de dire un jour, une fois de plus: «C'est dommage, Genève a loupé le coche...»

Admettons que le Conseil administratif cherche à installer à la villa Moynier une activité animée d'idéaux relativement vastes qui contribuera à la promotion de Genève. Dans ce cas, tant mieux! Mais, comme je l'affirmais tout à l'heure, ne disons pas que nous avons avantage à rester petits, parce que nous sommes petits... Certains – en tout cas dans notre parti – sont un peu fatigués de ces visions toujours un peu limitées.

M. Pierre Rumo (T). Le Parti du travail n'entrera pas en matière sur cette motion. Comme l'a rappelé M. Ricou, il y a des droits acquis, mais il ne faut pas se battre pour n'importe lesquels. Je crois savoir que le Centre européen de la culture a payé pendant des années un loyer dérisoire – j'avais lu 1000 francs dans le magazine *Bilan*, mais je ne sais pas si mes sources sont bonnes. Je crois qu'il a même réussi ensuite à sous-louer les locaux de la villa Moynier et que la Ville a eu bien de la peine à les récupérer. Il me semble donc exagéré de plaider aujourd'hui pour ce centre, qui a eu son heure de gloire du temps de Denis de Rougemont, c'est vrai, mais qui a perdu passablement de son aura dans les années 1970 et 1980.

Il faut lutter pour l'idée européenne, mais il me semble que c'est plutôt en Suisse alémanique qu'il y a beaucoup à faire dans ce sens. Genève et ses électeurs ont toujours montré un intérêt relativement grand pour l'Europe, notamment lors du vote sur l'Espace économique européen du 6 décembre 1992. Par conséquent, pour le moment, il me semble que la demande de retour du Centre européen de la culture à la villa Moynier est très discutable, et elle sera d'ailleurs contestée par le groupe du Parti du travail. Monsieur Ricou, à l'heure actuelle, un site internet me paraît suffire amplement au fonctionnement dudit centre.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais vous étonner, mais je suis finalement assez d'accord avec les propos que vient de tenir M. Rumo. Aujourd'hui, la promotion active de l'idée européenne

doit se faire davantage de manière virtuelle que physique. Le groupe radical est d'avis que là est le véritable enjeu actuellement en matière de diffusion des idées proeuropéennes.

Le discours de M. Ricou tout à l'heure était sympathique, mais il n'amène pas grand-chose à la cause proeuropéenne, c'est un militant actif du Nouveau mouvement européen suisse (NOMES) qui vous le dit. Mais que reste-t-il de l'héritage de Denis de Rougemont à Genève? Le Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN), qui est l'un des fruits du Congrès de La Haye en 1948, le Conseil de l'Europe... De grandes institutions sont issues de ce congrès et, si le Centre européen de la culture est mort de sa belle mort, il faut en prendre acte et penser aujourd'hui à l'avenir sous des formes peut-être renouvelées, différentes de la présence physique.

Quant à la villa Moynier – j'allais dire palais Tornare, le défunt palais Tornare, feu le palais Tornare, qui semble décidément être un lieu maudit – peut-être va-t-elle devenir le cimetière des projets de la Ville de Genève... Je n'ose pas y penser, mais si d'aventure notre ami Queloz, qui nous a habitués à quelques motions proposant ça et là la création d'un musée d'ethnographie, pense à cet endroit dans ce but, j' imagine que nous transformerons le palais Tornare en cimetière à projets. Pour notre part, nous radicaux, nous estimons que c'est au Conseil administratif de proposer et au Conseil municipal de disposer. A ce stade, nous n'entendons pas nous mêler de l'affectation de cette maison, mais je tiens à préciser à l'intention de M. le maire qu'il ne faut pas inverser les priorités: si on envisage une réfection de ce bâtiment afin de le nettoyer, de le transformer, de rendre solides les planchers et de faire ce qui était plus ou moins prévu dans le cadre du projet de M. Tornare, nous voulons d'abord savoir ce que la Ville entend en faire. Nous évoquerons donc l'affectation future de la villa Moynier en même temps que sa réfection, car on ne va pas simplement rénover cette villa sans savoir ce qu'on y mettra par la suite. Néanmoins, j'entends bien laisser l'initiative au Conseil administratif en la matière.

Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne soutiendrons bien évidemment pas cette motion ce soir.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Concernant le Centre européen de la culture, tout a été dit et je ne vais pas y revenir. Nous sommes assez échaudés par nos expériences précédentes en la matière. D'autre part, notre groupe avait voté, à la commission des travaux, le projet de crédit proposé pour l'installation de M. Tornare et de la direction de son département à la villa Moynier. En effet, nous n'avons jamais été opposés au «palais Tornare». C'est l'administration qui décide où le magistrat travaille, et si c'est dans de beaux lieux, cela ne nous a jamais

dérangés et cela ne nous dérangera pas non plus à l'avenir. Là n'était pas le problème! Maintenant que M. Tornare a renoncé à s'installer à cet endroit, on ne va pas se dépêcher d'y mettre telle ou telle association, et nous sommes assez d'accord avec l'intervention de M. Maudet à ce sujet. Il revient au Conseil administratif de décider de l'usage qu'il fera des locaux de la Ville. Quant à nous, nous sommes pour qu'il accorde en priorité ce genre de locaux à l'usage de la commune.

M. Georges Queloz (L). Vous transmettez tout de même à M. Mino, Monsieur le président, que c'est au Conseil municipal de décider et au Conseil administratif de proposer. J'ose espérer que c'est cela qu'il a voulu dire!

Des voix. Mais oui!

M. Pierre Muller, maire. Si je reprends la parole, c'est simplement pour rectifier ce qu'a dit M. Pattaroni. Monsieur le conseiller municipal, vous avez été absent de cette enceinte pendant quelques mois, mais il me semble, en l'occurrence, que la mémoire vous fait défaut quant à certaines prises de position très fermes du Conseil administratif. Vous nous dites que nous pensons petit, mais ce n'est qu'une appréciation, et je vous la laisse. Je ne crois pas que ce soit le cas du Conseil administratif, et je ne me considère pas comme concerné par cette vision-là, ni moi ni mes collègues. Mais quand vous nous dites qu'il faudrait se préoccuper davantage des droits humains, vous plaisantez, j'espère! Nous nous en soucions fréquemment, pour ne pas dire tous les jours.

Quant au développement durable, Monsieur Pattaroni, il me semble que nous avons mis en place, en Ville de Genève, une structure appelée Agenda 21 qui s'occupe justement du développement durable; nous avons même une commission ad hoc Agenda 21, qui va probablement devenir permanente. Vous voyez que nous nous occupons bien du développement durable. Nous sommes d'ailleurs revenus en arrière – vous avez peut-être raison de le préciser – au sujet de la fameuse exposition S-DEV Geneva sur le développement durable, dont vous vous êtes probablement occupé à l'époque où vous travailliez encore au Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, et qui aura lieu cet automne. Il est certain que nous serons maintenant partenaires.

Et vous ajoutez encore, Monsieur Pattaroni, que nous pensons petit en matière de promotion économique! Mais vous étiez actif dans le domaine il y a quelques années, et vous savez que nous participons aussi à ce genre de débats. Quant à l'internet, une mode se développe actuellement: celle du *blog*. Savez-

vous ce que c'est, Monsieur le conseiller municipal? Si tel n'est pas le cas, je vous l'expliquerai en aparté. En tout cas, cette solution conviendrait parfaitement au Centre européen de la culture pour établir un dialogue vivant entre le *blogueur* et ceux qui veulent bien y participer.

Une chose est certaine – le conseiller municipal radical a raison sur ce point – c'est que nous ne rééditerons pas le «coup» de la villa La Concorde. Nous avions prévu d'y installer quelqu'un et procédé aux transformations nécessaires, mais les futurs occupants se sont désistés et nous nous sommes retrouvés bien ennuyés avec une maison magnifiquement restaurée mais sans utilisateurs. Heureusement, la situation a changé depuis quelque temps.

Et pour vous répondre une fois pour toutes, Monsieur Ricou, la villa Plantamour située juste à côté – à 50 m – de la villa Moynier s'occupe, comme vous le savez, de dialogue humanitaire, de dialogue de paix. Vous voyez donc que, dans ce périmètre, il existe déjà un certain nombre d'institutions favorisant la négociation et le développement de la paix. Je répète encore une fois qu'il n'est pas nécessaire de placer le Centre européen de la culture à cet endroit, si jamais il renaît de ses cendres. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous engage à refuser cette motion. Je crois que c'est ce que vous ferez, et je vous en remercie.

M. Robert Pattaroni (DC). Je serai très bref. Je voulais juste rassurer M. Muller: je sais ce qu'est un *blog*, mais je le remercie d'offrir ses services pour une séance d'information, qui pourra d'ailleurs être utile à d'autres conseillers municipaux. Finalement, c'est très bien d'avoir un peu poussé M. Muller dans ses retranchements, car il a montré qu'il a quand même une vision tout à fait positive par rapport à la Ville de Genève, et je suis très content d'avoir pu – de même que les auditeurs genevois – l'entendre l'affirmer. En ce qui concerne l'Europe, je précise que j'ai simplement fait allusion à ses tâches premières en disant qu'il valait la peine de soutenir cette cause, et je ne peux qu'approuver M. Muller quand il souligne que la Ville a retroussé ses manches en la matière. Tant mieux! Maintenant, nous nous réjouissons, parce que nous sommes sûrs que la villa Moynier n'accueillera pas n'importe qui, mais certainement une structure digne de la Genève internationale.

Mise aux voix, la motion est refusée par 45 non contre 3 oui.

5. Motion de MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Guillaume Barazzone, Lionel Ricou et M^{me} Alexandra Rys: «En route pour le dimanche (journée sans voitures)!» (M-506)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu’une semaine sur le thème de la mobilité est un concept digne d’intérêt;
- qu’il faut poursuivre les efforts visant à convaincre la population qu’une solution de remplacement à la voiture en ville est possible, plutôt que la contraindre;
- que l’on peut retenir la date du 22 septembre comme repère chronologique, dans la mesure où c’est une date «européenne»;
- que les journées sans voitures des 22 septembre 2003 et 2004 n’ont pas répondu aux attentes en matière de diminution de la circulation automobile en ville de Genève;
- que la journée «En ville, sans ma voiture» 2002 a eu lieu un dimanche et qu’elle a remporté un certain succès;
- que les impératifs professionnels peuvent moins facilement être invoqués le dimanche comme motif de «s’accrocher» à la voiture;
- que de grandes villes telles que Zurich déplacent au dimanche la journée «En ville, sans ma voiture»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à reconduire pour 2005 une Semaine de la mobilité, qui prendra en compte le principe suivant:

- la journée «En ville, sans ma voiture» 2005 sera un dimanche «En ville, sans ma voiture», avec transports publics gratuits.

M. Didier Bonny (DC). Après ce succès retentissant lors du vote sur l’objet précédent, nous ne craignons plus rien... Nous pouvons difficilement obtenir moins que 3 voix pour un projet démocrate-chrétien, puisque, normalement, nous sommes quatre... Mais nous devrions retrouver un de nos membres très prochainement! (*Brouhaha.*) S’il pouvait y avoir un peu moins de bruit... C’est assez pénible!

Le président. Vous avez raison, Monsieur Bonny. Décidément, la cloche ne suffit pas, et il faut que je m’en mêle directement. Mesdames et Messieurs les

¹ Annoncée, 2609.

conseillers municipaux, je vous demande de faire silence et d'écouter l'orateur. Celles et ceux qui ont des discussions à mener peuvent le faire à la salle des pas perdus ou à la buvette. Monsieur Bonny, vous pouvez poursuivre.

M. Didier Bonny. Ah, j'ai cru que le quatrième démocrate-chrétien revenait, mais il est déjà reparti... Il s'agit ici de la motion «En route pour le dimanche (journée sans voitures)!». Nous aurions pu ajouter l'indication «bis», puisque nous avons déjà déposé, il y a un an environ, la motion M-400, semblable à celle-ci, que nous avons finalement retirée, les Verts ayant honteusement essayé de détourner son objectif. Ils sont prévenus, nous ferions de même s'ils essayaient encore d'agir ainsi ce soir! Mais si cela devait se reproduire, je veux profiter d'exprimer à nouveau ce que nous avons à dire à propos de la journée «En ville, sans ma voiture».

Tout d'abord, commençons par les points positifs. Le Parti démocrate-chrétien est favorable à la Semaine de la mobilité, car nous trouvons important que nos concitoyens se rendent compte qu'on peut utiliser, à certains moments, un autre moyen qu'une voiture ou un véhicule motorisé pour se déplacer à Genève. Il faut rendre justice à notre groupe: jamais, jusqu'à présent, nous n'avons voté les amendements déposés lors du vote du budget et demandant la suppression du montant alloué à la Semaine de la mobilité. Nous nous sommes chaque fois abstenus, mais nous n'avons jamais voté contre. Pourquoi? Non pas parce que nous ne serions ni pour ni contre – bien au contraire! – mais simplement parce que nous ne sommes pas convaincus par la journée «En ville, sans ma voiture» en semaine. Et nous avons des exemples à l'appui: si, l'année dernière, nous n'en avons qu'un seul, cette année, nous en avons deux! Et l'année prochaine, nous en aurons trois, et ainsi de suite, jusqu'à ce que cette journée retombe un dimanche! Je n'ai pas fait les calculs, mais je pense que ce devrait être le cas d'ici à trois ou quatre ans... (*Remarque.*) Cinq ans, me dites-vous, Monsieur le président? Eh bien, merci!

Quand cette journée «En ville, sans ma voiture» a eu lieu un dimanche, en 2002, il faut reconnaître que ce fut un certain succès, puisque la ville était relativement désertée par les véhicules à moteur. Il y a eu de grandes manifestations sur les quais, dans une ambiance très conviviale et sympathique, et ce fut une grande réussite. En 2003, cette journée est tombée un lundi et ce fut un fiasco, il faut le reconnaître! L'année passée, un mercredi, ce fut un «méga» fiasco! En effet, le mercredi se prête encore moins à la journée «En ville, sans ma voiture», puisque les parents qui ont congé et qui doivent mener leurs enfants à droite et à gauche circulent. D'ailleurs, on ne nous a pas sorti de statistiques à ce sujet... on n'ose même pas le faire! Je pense qu'on peut probablement compter sur les doigts d'une main les gens qui n'ont pas utilisé leur voiture ce jour-là, alors qu'ils le font

Motion: un dimanche sans voitures

d'habitude – ils sont sans doute aussi nombreux que les démocrates-chrétiens ce soir dans cette enceinte, ce qui n'est pas peu dire!

Nous estimons que nous sommes tellement loin de la cible visée avec cette journée «En ville, sans ma voiture» en semaine qu'il faut peut-être essayer d'en modifier un peu l'axe. Cela signifierait revenir à la solution d'un dimanche sans voitures, où les gens sont davantage prêts à se passer de leur véhicule. Dans le cadre de cette journée, il s'agirait de faire une véritable promotion de la marche et des Transports publics genevois (TPG), dont nous demandons d'ailleurs la gratuité à cette occasion.

C'est pour cela, au nom du bon sens, que nous demandons le vote de cette motion telle quelle, sans qu'on en détourne le sens. Mais la suite du débat nous dira si ce sera le cas ou non.

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Vous direz à M. Bonny, Monsieur le président, qu'il va pouvoir renoncer à sa motion, car, évidemment, nous déposons une nouvelle fois notre amendement. Je tiens à apporter une petite correction au troisième considérant de la motion: la date du 22 septembre n'est pas européenne, mais mondiale.

Ensuite, j'aimerais rappeler aux motionnaires que cette journée ne vise pas à embêter les gens, comme on s'obstine à nous le faire croire, mais bien à les sensibiliser. Nous ne voulons en aucun cas les contraindre, mais leur montrer qu'il existe peut-être d'autres moyens de se déplacer que la voiture. Il est vrai – je ne vais pas le nier – que la journée «En ville, sans ma voiture» n'a pas très bien marché en 2003 et en 2004. En 2002, en revanche, un dimanche, l'expérience a été meilleure, mais, à mon avis, ce n'est pas pour autant qu'il faut abandonner, au contraire! Nous avons un objectif: nous aimerions que cette journée soit un succès et tant que ce ne sera pas le cas, nous réessayerons, nous n'abandonnerons pas!

Cette journée n'existe pas pour qu'il y ait moins de voitures un jour par an et qu'on fasse la fête! Elle a pour objectif que les gens se rendent compte qu'ils peuvent, pendant une journée, se déplacer autrement, en empruntant un autre moyen de transport que leur voiture! Si c'est le dimanche, évidemment, cette idée perd son impact, puisque, ce jour-là, de toute façon, la circulation n'est pas la même qu'en semaine, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois. Le dimanche, les gens se rendent au parc, à la campagne ou au bord du lac. Quant à nous, ce que nous aimerions et que nous estimons nécessaire pour vraiment améliorer la qualité de

vie en ville, c'est que les gens ne prennent plus leur voiture pour faire tous les jours le trajet de la maison au travail et du travail à la maison. S'ils ont envie, une fois, le dimanche, de prendre leur auto pour aller au bord des quais, c'est dommage mais ce n'est pas aussi grave.

Nous souhaiterions évidemment montrer qu'il existe d'autres options pour les transports quotidiens, et nous entendons justement lutter contre le prétexte des impératifs professionnels que le Parti démocrate-chrétien donne à chaque fois. Nous voulons démontrer que, malgré lesdits impératifs professionnels, on peut prendre le bus, aller à pied ou à vélo – et même à vélo électrique, pourquoi pas? Nous ne voudrions pas qu'un dimanche sans voitures soit justement un prétexte pour permettre aux gens de s'accrocher à leur voiture les autres jours. Les démocrates-chrétiens ont déjà essayé, l'année passée, de faire changer la date de cet événement, et nous nous y opposerons cette année encore. On nous présente un argument de poids: à Zurich, une grande ville suisse, ils ont osé changer cette date. Eh bien, je ne pense justement pas qu'ils ont osé, mais au contraire qu'ils ont été lâches! Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions tout le temps adopter une position de repli et copier les plus lâches! (*Exclamations.*)

Nous représentons donc notre amendement, qui consiste à remplacer toute l'invite de la motion par celle qui suit:

Projet d'amendement

«...que la journée «En ville, sans ma voiture» 2005 soit, à l'instar des autres villes, le 22 septembre. Elle sera précédée d'une autre journée sans voitures le dimanche 18 septembre, pendant la Semaine de la mobilité 2005.»

Une journée sans voitures le dimanche 18 septembre est une bonne idée, pourquoi ne pas l'adopter? Je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président, mais nous savons déjà quelle suite il entraînera...

Le président. Il ne faut présager de rien...

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se ralliera évidemment – tout comme l'ensemble de l'Alternative, je crois – à cet amendement, qui nous semble de bon sens. On peut quand même s'étonner que cette motion du groupe démocrate-chrétien – qui fait suite à une autre motion venant de ses rangs censée présenter une «fibre européenne» – veuille se singulariser par rapport à une initiative que je croyais euro-

Motion: un dimanche sans voitures

péenne mais dont j'apprends à l'instant par M^{me} Klopmann qu'elle est mondiale – et tant mieux, nous nous en félicitons d'autant plus! Nous n'entendons pas nous singulariser sur ce plan.

Nous proposons que, comme d'autres années, la journée «En ville, sans ma voiture» ait lieu un jour de semaine, afin de sensibiliser le public et de faire de plus en plus de pression et d'information auprès de la population pour rappeler les possibilités d'une ville sans voitures. Nous pouvons retenir le troisième et le cinquième considérant de la motion M-506 des démocrates-chrétiens et choisir de respecter la date européenne – ou plutôt mondiale – du 22 septembre tout en affirmant, puisque cette journée a eu lieu un dimanche en 2002 et qu'elle a connu un succès particulier, que nous sommes tout à fait d'accord pour ajouter un dimanche de convivialité piétonne, cycliste, en patins à roulettes et j'en passe, à Genève. Cela ne fera de mal à personne. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous remercions de nous suivre dans ce sens.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Quant à moi, je ne peux que soutenir cette motion M-506 dont les arguments nous permettent de penser qu'un dimanche «En ville, sans ma voiture» avec transports publics gratuits aurait certainement plus de chances de succès que la solution proposée à ce jour. Cela va sans dire, nous sommes d'avis qu'il faut déjà convaincre la population que l'on peut se passer de sa voiture en ville lors d'événements particuliers. Les éditions 2003 et 2004 de la journée sans voitures n'ont pas été un succès, car le 22 septembre tombait un jour de semaine, où les contraintes des horaires et des impératifs professionnels étaient trop importantes. Mais, en 2002, c'était un dimanche et l'appel a été nettement mieux entendu.

Afin de valoriser l'effort entrepris pour restreindre de manière concrète l'utilisation de la voiture, le groupe de l'Union démocratique du centre propose d'étendre cette mesure à quatre dimanches «sans ma voiture» – soit un par saison – en les liant à une manifestation d'envergure réalisée en ville de Genève. Cet amendement va dans le sens souhaité par la majorité du Conseil municipal en matière d'efforts à fournir pour respecter l'Agenda 21, et je le dépose sur votre bureau, Monsieur le président. Il remplace comme suit l'invite de la motion initiale:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de fixer un dimanche par saison «sans ma voiture» et ce, en s'appuyant sur une manifestation festive, avec transports publics gratuits.»

M. Alain Fischer (R). Les propos de la représentante des Verts m'ont quand même semblé bizarres. Continuité dans l'erreur à coups de 400 000 francs par année? C'est à peu près ce qu'elle a voulu dire! Personnellement, cela ne me dérange pas de continuer à jeter plus de 400 000 francs par la fenêtre chaque année, mais cela relève-t-il vraiment d'une bonne gestion des deniers publics? A mon avis, non. Je pense qu'il y a d'autres moyens pour limiter la circulation en ville, par exemple un dimanche «sans ma voiture»... En effet, les résultats étaient plus probants ce jour-là que le lundi, le mardi et – pire! – le mercredi.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à ce jour, le Conseil administratif n'a jamais pu nous présenter la moindre statistique prouvant le bien-fondé de la journée sans voitures et nous informant sur le coût réel induit, par exemple, par la présence des agents de sécurité municipaux (ASM). Il est facile de rappeler que nous avons voté un crédit de 300 000 francs, mais le salaire des ASM et de toutes les personnes qui ont travaillé pour cette journée sans voitures n'a jamais été compris dans ce montant-là. Alors, soyons un peu francs! Que le Conseil administratif nous donne des montants réels – et non pas les statistiques les plus loufoques qui soient, selon des coûts complètement absurdes qui ne tiennent pas la route.

Je ne trouve pas très normal, Monsieur le président, qu'une conseillère municipale du groupe des Verts attaque ouvertement une Ville comme Zurich, qui est pionnière en matière de zones à 30 km/h. Je m'y suis rendu avec un certain nombre de personnes siégeant dans cette enceinte et je n'ai pas entendu de mots désobligeants à l'égard de cette collectivité publique. Et voilà que les Zurichois sont maintenant des menteurs bêtes et obstinés! Monsieur le président, je tiens à exiger, en mon nom personnel et en celui du groupe radical, que M^{me} Klopman présente des excuses à la Ville de Zurich pour les propos qu'elle a tenus.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après une longue discussion au sein de notre groupe – je dis cela pour rire, car elle a été vite faite... (*Rires.*) Après cette discussion, donc, je vais faire la déclaration suivante pour répondre, en premier lieu, aux quelques arguments que M^{me} Klopman a développés.

Je voudrais tout d'abord en revenir à notre sixième considérant, selon lequel «les impératifs professionnels peuvent moins facilement être invoqués le dimanche comme motif de «s'accrocher» à la voiture». Ce n'est pas le Parti démocrate-chrétien qui l'affirme, mais les gens: «Mais moi, je ne peux pas me passer de ma voiture la semaine, j'en ai besoin pour aller travailler.» Nous avons donc pensé qu'ils ne pourraient plus donner cette réponse-là avec un dimanche sans voitures.

Ensuite, je vais utiliser un terme relevant plutôt de la psychologie utilisé parfois dans l'enseignement: la «zone proximale de développement», qui n'a rien à voir avec le développement durable. Qu'est-ce que cela signifie? Quand on met ensemble deux élèves qui sont trop éloignés sur le plan de leurs compétences, ni l'un ni l'autre n'en profite. Au niveau de notre motion, nous voulions dire qu'il ne sert à rien de nous fixer un objectif tellement éloigné des mentalités actuelles concernant la voiture.

Notre discours n'est pas entendu et nous en prenons acte. Cependant, nous avons décidé de ne pas retirer cette motion et d'aller jusqu'au bout, pour voir ce qui se passera lors du vote. Nous irons même encore plus loin, car nous voterons l'amendement des Verts pour démontrer que le dimanche «sans ma voiture» est une excellente idée, utile et qui fait réfléchir les gens, alors que cette journée en semaine, dans la situation actuelle, ne sert à rien. Ainsi, en organisant deux journées sans voitures – une le dimanche et une en semaine – nous pourrions comparer les deux cas.

En outre, nous allons ajouter une phrase à l'amendement des Verts, qu'ils ne pourront pas refuser, nous en sommes sûrs... Et s'ils le font, je n'y comprendrai plus rien! Il n'est nulle part fait mention des TPG dans leur amendement. Nous proposons donc d'amender l'amendement des Verts en y ajoutant la clause suivante, à la fin:

Projet d'amendement

«Lors de ces deux journées «sans ma voiture», les transports publics seront gratuits.»

Ainsi, nous pourrions établir une véritable comparaison entre le dimanche et la semaine, et nous en reparlerons l'année prochaine. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous, j'adore ce débat!

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je ne suis pas sûr de très bien comprendre la stratégie des démocrates-chrétiens, qui est un peu trop compliquée pour moi. Je vais m'en tenir à des choses simples, à des considérations que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ici lorsqu'il s'agissait de parler de la journée sans voitures et de la Semaine de la mobilité.

Nous avons toujours pensé – et nous avons la faiblesse de croire que les expériences renouvelées d'année en année nous donnent raison – que la journée «sans ma voiture» et la Semaine de la mobilité étaient des événements qui servaient très mal la cause des transports publics, parce que, précisément, cette mesure est prise «en opposition» et non pas «avec». Nous avons pu dire, à toutes les occasions qui

nous ont été données, à quel point nous n'étions pas opposés au principe d'une mixité des transports et d'un effort en faveur des transports collectifs, ni à une politique visant à influencer le comportement des citoyens genevois, mais nous avons cherché à démontrer que cet instrument-là nous semblait non seulement inadéquat, mais absurde et même totalement contre-productif.

Ce n'est pas sans une certaine satisfaction ni sans un certain intérêt que nous avons pu lire il y a quelques jours, dans un journal qui n'est pas susceptible d'être de droite, puisqu'il s'agit du *Monde*, un article intitulé «Elus et professionnels des transports enterrent la journée sans voiture». Publié le 12 février 2005, cet article, fort intéressant, contient une série de commentaires et d'interviews de personnes qu'on ne peut pas soupçonner d'appartenir au «monde de la bagnole», comme vous dites sur les bancs d'en face. Nous avons là le plaisir – ou l'intérêt, à défaut du plaisir – de lire par exemple l'intervention de M. Jean-Marie Bockel, maire socialiste de Mulhouse, dont la Ville a renoncé depuis deux ans à organiser cette journée, parce que, affirme-t-il, «ils sont arrivés au bout de cette expérience». De même, lit-on, le président vert de la commission transports et infrastructures du Conseil régional de la région Nord-Pas-de-Calais, M. Dominique Plancke, dit que cette journée prend un tour trop formel – pour ne pas dire rituel – voire devient un alibi. Cet article contient un certain nombre d'autres citations extrêmement intéressantes dont je vous invite à prendre connaissance, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, car elles me semblent refléter la conclusion que nous pouvons tirer de l'expérience de la journée «sans ma voiture» pendant ces quelques années.

Peut-être fallait-il faire cette expérience – tel était votre avis, à l'Alternative. En ce qui nous concerne, nous considérons a posteriori que cette expérience est faite, qu'elle n'a pas démontré les bienfaits qu'on lui attribuait, qu'il y a d'autres moyens de développer les transports collectifs et les transports publics. Il n'est pas question que nous entrions en matière sur la motion des démocrates-chrétiens, amendée ou non par les Verts. Pour nous, la solution d'un dimanche sans voitures n'est pas meilleure que celle d'un jour de semaine. Ce n'est pas sans les voitures que nous réaliserons la politique des transports à Genève, mais plutôt avec les citoyens, en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Concernant l'objet qui nous est proposé ce soir par les démocrates-chrétiens, je voudrais d'abord saluer l'esprit d'ouverture dont ce groupe politique fait preuve depuis un certain temps déjà. En effet, il faut reconnaître que, chaque fois que nous menons des débats sur la voiture et même s'il y a quand même toujours une différence entre ce que l'Alternative et le Parti démocrate-chrétien pensent, celui-ci est le premier de l'Entente – ou plutôt du centre – à s'être montré enclin à discuter de manière moins conflictuelle et idéo-

logique de l'espace accordé à la voiture en ville. Je pense qu'il est important de saluer cette attitude.

Au Parti socialiste, comme nous l'avons toujours dit, nous sommes convaincus que les enjeux de la mobilité et de la place laissée à la voiture ne devraient pas diviser la classe politique. En effet, il ne s'agit pas forcément d'enjeux gauchedroite et ils devraient être évalués en termes de santé publique et d'espaces favorisant la qualité de vie dans les quartiers. A ce titre, on pourrait imaginer un discours politique plus ouvert qu'une simple confrontation idéologique – même si, parfois, celle-ci est salutaire – concernant la place de la voiture, des autres modes de transport et, bien entendu, du piéton, dans un espace urbain particulièrement construit comme c'est le cas à Genève.

Le groupe socialiste est depuis très longtemps convaincu de l'utilité d'une mobilité alternative au trafic motorisé privé de la voiture et, à l'instar des autres partis, nous soutenons les transports publics – qui sont néanmoins, il faut le rappeler, des transports motorisés quoique collectifs, et là est la différence. Nous sommes également convaincus de l'utilité de promouvoir une mobilité douce en alternative à tout transport motorisé, qu'il soit public ou privé. Pour atteindre cet objectif, nous pensons qu'il n'existe pas un mais des moyens, c'est-à-dire toute une palette de formes d'incitation différentes à développer. Il faut sensibiliser la population, informer, communiquer à ce sujet, et c'est notamment ce que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, dirigé par M. Ferrazino, a entrepris depuis de nombreuses années. Ces efforts ne sont pas toujours faciles à soutenir, ils sont souvent décriés, mais nous, pour notre part, nous les encourageons.

A propos de l'opération «En ville, sans ma voiture», il a été question du dimanche et d'un jour de semaine, ainsi que de la Semaine de la mobilité. Ce sont des instruments différents tous relatifs au même thème, celui des déplacements alternatifs. Pour nous, c'est quelque chose d'encourageant qu'il faut continuer à promouvoir. A notre avis, d'ailleurs, ces événements sont très difficiles à évaluer. Contrairement à l'avis des personnes pour qui il faudrait évaluer les effets de ces opérations, nous pensons qu'il serait très difficile de mesurer de manière scientifique l'impact sur les citoyens de cette journée sans voitures un dimanche ou un jour de semaine.

La motion proposée par les démocrates-chrétiens a suscité le dépôt de nombreux amendements. L'un émane de l'Alternative et nous allons bien sûr y souscrire. Un autre, celui des démocrates-chrétiens, est en fait un sous-amendement à ce premier amendement des Verts; il propose la gratuité des TPG. Pour notre part, nous sommes plutôt favorables à ce principe, mais il faudrait connaître le montant exact de la somme à retrancher des deniers publics, car nous savons que notre collectivité a des difficultés – on l'a vu notamment lors des comptes 2003 – quant

aux recettes et aux charges qui pèsent sur la Ville. Il s'agit donc de connaître l'impact financier de deux journées «En ville, sans ma voiture» avec les TPG gratuits. Il en va de même concernant l'amendement de l'Union démocratique du centre qui propose, quant à lui, de passer à quatre journées sans voitures avec les TPG gratuits. C'est une idée intéressante qui mérite, selon nous, d'être étudiée, mais il faut la considérer en fonction du coût qu'une telle opération engendrerait.

Par conséquent, pour ne pas mener en séance plénière un débat de commission, nous proposons le renvoi de l'ensemble des amendements déposés en commission, même si certains peuvent à première vue paraître un peu contradictoires les uns par rapport aux autres. Que le Conseil administratif se charge de les étudier et de présenter un projet d'arrêté au Conseil municipal, le cas échéant! Si on imagine de passer de une à deux, voire à quatre journées sans voitures, cela engendrerait un coût bien différent de celui que nous connaissons actuellement, ce qui nécessiterait un projet d'arrêté ad hoc. Le groupe socialiste votera l'ensemble de ces amendements ce soir, en soulignant qu'il agit ainsi car il est intimement convaincu de l'utilité de multiplier les supports de communication avec la population qui permettent d'exprimer l'idée du déplacement dans un espace urbain autrement qu'avec un transport privé motorisé.

M. Pascal Rubeli (UDC). Je reviens à l'amendement que nous avons déposé tout à l'heure, afin de préciser quelques points. Il ne s'agit pas d'un combat «voitures contre pas voitures». Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que le peuple genevois a voté, à l'époque, le libre choix du mode de transport. Nous parlons maintenant d'incitation, de moyens permettant aux gens de faire un effort pour avoir une vision un peu différente de la circulation sans pénaliser le travail de la semaine. Tout le monde est obligé de reconnaître que ne pas pouvoir se déplacer avec son véhicule crée des difficultés pour la majorité des gens. Il s'agit d'inciter, de faire comprendre que l'on peut se déplacer autrement; sur ce plan-là, nous sommes parfaitement d'accord.

Nous demandons également – je répète ce que nous avons dit tout à l'heure – que ces dimanches sans voitures soient accompagnés d'une manifestation trimestrielle organisée par la Ville – il y en a suffisamment – de manière à encourager l'incitation à un acte citoyen de la part des gens, qui auront le choix, je le répète, de prendre ou non leur voiture. Cela s'inscrit dans l'idée extrêmement importante du développement durable et de l'effort à fournir pour la protection de notre planète, auxquels nous avons accordé notre appui lors de la création de la commission ad hoc Agenda 21.

Le président. Monsieur Rubeli, pour la bonne forme, je considère que votre amendement devient une deuxième invite complémentaire à la première, étant

Motion: un dimanche sans voitures

entendu que le dimanche sans voitures d'automne est l'un de ceux que vous demandez. Sommes-nous bien d'accord? Mais je ne modifie pas la forme de votre amendement.

M. Michel Ducret (R). Si l'esprit d'ouverture des auteurs de la motion initiale – nous ne saurons bientôt plus de quel objet nous parlons, ce soir! – fonctionnait si bien, ils se seraient aperçus que non seulement leur motion est déjà réalisée *de facto* par la Ville de Genève, mais qu'elle est même amplifiée dans le cadre d'une semaine dite «de la mobilité», laquelle a d'ailleurs contribué à diluer le message adressé à la population. C'est un message souhaité par la majorité et partagé par les radicaux, d'ailleurs, mais nous ne sommes pas d'accord avec la méthode choisie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux; et vous le savez, car j'ai déjà développé ce point plus d'une fois lors du vote du budget.

En effet, nous jugeons que le rapport coût-efficacité de la journée «En ville, sans ma voiture» est totalement insatisfaisant. Vous comprendrez donc bien qu'étendre la diffusion du même genre de message en utilisant ce moyen nous paraît superfétatoire, inutile et coûteux. Ce qui nous frappe, ce soir, c'est la suffisance avec laquelle les uns et les autres jouent avec les deniers du contribuable pour renchérir et satisfaire à leurs propres besoins d'autosatisfaction. Et hop! Certains demandent un jour sans voitures de plus avec des transports publics gratuits – mais qui va les offrir? Jusqu'à nouvel avis, la facture sera présentée à la Ville de Genève. Cette attitude est déjà surprenante de la part d'un parti qui, théoriquement, partage avec l'Entente le souci d'une bonne gestion des deniers publics, mais quand l'Union démocratique du centre propose quatre jours supplémentaires sans voitures, alors là, c'est le pompon! On connaît pourtant la «grande joie» qu'éprouve ce parti à participer aux dépenses publiques et à les juger tout à fait satisfaisantes...

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, toutes ces propositions font preuve d'un manque de sérieux total. Je veux bien discuter sur le fond, et je vous dis une fois de plus que, de ce point de vue là, les journées sans voitures ne sont pas un très bon moyen. La Semaine de la mobilité a dilué le message de la journée sans voitures et ce n'est pas en l'organisant un dimanche qu'on améliorera la situation. Certes, le dimanche est plus festif, car on n'a parfois rien à faire, mais, surtout, il est plus facile d'organiser une manifestation en ville quand il n'y a pas de trafic. Et puis, si on persuade les gens de venir en ville le dimanche grâce à quelques animations, pour une fois, ils n'iront peut-être pas polluer avec leur voiture au marché de Collonges ou à Douvaine pendant le week-end... Il y a peut-être là quelque chose à gagner, il est vrai, mais c'est tout, Mesdames et Messieurs.

Croyez-moi, nous sommes en train de nous tromper; c'est déjà le cas avec la Semaine de la mobilité et nous sommes complètement dans l'erreur avec les amendements déposés ce soir. Cette surenchère démontre le peu de sérieux avec lequel travaille ce Conseil municipal.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Cette motion semble prendre quelques chemins de traverse, et nous voudrions recentrer le débat. Il est vrai que les différents amendements proposés sont séduisants. Je commencerai par le sous-amendement des démocrates-chrétiens, qui modifie l'amendement du groupe des Verts. Cependant, celui de l'Union démocratique du centre comprend également une notion qui leur est commune, celle des transports publics gratuits. Évidemment, ce n'est pas notre groupe qu'il faut persuader sur ce point, car nous avons lancé avec les Communistes et SolidaritéS une initiative – vous êtes au courant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – demandant la gratuité des transports publics. Nous pensons évidemment que ce serait une bonne mesure, à terme.

Mais, pour l'instant, quand on demande une journée avec transports publics gratuits, un problème se pose qui n'a pas encore été résolu: celui de savoir qui paiera. Il semble qu'une telle journée coûterait entre 130 000 et 150 000 francs. Il est évident que la Ville de Genève a intérêt à adopter cette mesure, mais il faudrait peut-être trouver un arrangement avec les autres communes genevoises ou avec le Canton pour répartir les coûts de l'opération; en effet, elle est intéressante pour la Ville mais également pour les usagers des TPG vivant dans les communes environnantes, et nous n'entendons pas faire de distinctions entre les uns et les autres. Ce serait donc effectivement une bonne chose.

Néanmoins, nous nous posons une question. Renvoyer cet objet tel quel au Conseil administratif, en demandant que les transports publics soient gratuits lors des journées sans voitures, c'est un peu le laisser dans l'expectative sans préciser ce que nous entendons par là. Nous proposons donc de renvoyer en commission la motion et l'ensemble de ses amendements en les additionnant, si possible. En effet, toutes ces idées ont leur raison d'être. Celle déposée par le groupe de l'Union démocratique du centre – qui a des tendances un peu plus vertes, me semble-t-il, que celles de ses homologues au niveau cantonal ou fédéral – est intéressante du point de vue incitatif. Elle reprend l'initiative du dimanche sans voitures de 1974-1975, à l'époque de la crise pétrolière; or nous pouvons à nouveau parler aujourd'hui de crise pétrolière. L'ensemble de ces propositions nous semble intéressant, mais nous n'allons pas à ce stade, en séance plénière, essayer de séparer le bon grain de l'ivraie. Nous vous proposons donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de renvoyer le tout à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Je souhaiterais juste donner une précision quant au coût des transports publics gratuits. Ce n'est pas pour rien que nous avons signalé dans notre amendement qu'il faudrait organiser les journées sans voitures en les accolant à une festivité en ville, ce qui permettrait de diminuer de moitié le coût des transports publics. C'est pour cette raison que nous avons ajouté cette précision.

Le président. Je résume la situation. Nous avons un sous-amendement démocrate-chrétien modifiant l'amendement du groupe des Verts et concernant la première invite de la motion. Nous avons ensuite un deuxième amendement émanant de l'Union démocratique du centre, qui demande l'introduction d'une deuxième invite. Je vous propose de voter tout d'abord le sous-amendement démocrate-chrétien à l'amendement des Verts – qui lui-même s'oppose à l'invite originelle du Parti démocrate-chrétien – puis de passer à celui de l'Union démocratique du centre et, enfin, à la prise en considération de la motion amendée, ainsi qu'à son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, ou directement au Conseil administratif.

Mis aux voix, le sous-amendement de M. Bonny modifiant l'amendement de M^{me} Klopmann est accepté par 37 oui contre 25 non (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Klopmann ainsi amendé est accepté par 39 oui contre 25 non.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Hartlieb est accepté par 43 oui contre 19 non.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée par 47 oui contre 15 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 33 non contre 30 oui.

Le président. Cette motion est donc acceptée et renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que la journée «En ville, sans ma voiture» 2005 soit, à l'instar des autres villes, le 22 septembre. Elle sera précédée d'une autre journée sans voitures le

dimanche 18 septembre, pendant la Semaine de la mobilité 2005. Lors de ces deux journées sans voitures, les transports publics seront gratuits;

- de fixer un dimanche par saison «En ville, sans ma voiture», et ce en s'appuyant sur une manifestation festive, avec transports publics gratuits.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion de M^{mes} Béatrice Graf Lateo, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquier Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel: «Pour une actualisation du concept de sécurité lié aux interventions du SIS» (M-507)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la très forte augmentation ces toutes dernières années du nombre d'interventions du Service d'incendie et de secours (SIS);
- la responsabilité accrue et reconnue de ce service auprès de la population;
- le besoin exprimé de définir un nouveau concept d'implantation de casernes en zones périurbaines, opérationnelles 24 h sur 24;
- la nécessité de redéfinir la répartition des compétences, y compris financières, entre la Ville de Genève, l'Etat et les communes genevoises,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter, dans les meilleurs délais, un nouveau concept en matière d'incendie et de secours, adapté au développement de notre territoire, en partenariat équilibré avec les communes genevoises et le Canton et, pour ce faire, à entreprendre immédiatement des pourparlers avec les autorités et organismes concernés.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je ne serai pas long, parce que je crois que tous les points qu'il s'agira de discuter en commission sont contenus dans la motion. Cette dernière a été élaborée après l'audition à la commission des sports et de la

¹ Annoncée, 2609.

sécurité du commandant Wicky, qui nous a fait part d'un certain nombre de ses préoccupations en ce qui concerne sa mission d'assurer la sécurité dans notre canton. Il s'agit, entre autres, de la disposition des différentes casernes et de leur éventuelle meilleure répartition, afin d'obtenir une plus grande efficacité d'intervention entre la Ville de Genève et les autres communes. Des problèmes liés à la répartition des charges se posent également.

Face aux responsabilités accrues du Service d'incendie et de secours (SIS) et au besoin exprimé par le commandant Wicky de redéfinir l'implantation des casernes, nous avons cru comprendre qu'il fallait commencer dès maintenant l'étude d'un nouveau concept de sécurité de la Ville de Genève. Il s'agit notamment de tenir compte du remarquable travail du SIS, afin de pouvoir, dans des délais raisonnables, répondre aux critères de sécurité souhaités par les citoyens de notre ville, mais également par ceux du canton. Nous faisons confiance à cette commission pour qu'elle nous transmette un certain nombre d'éléments grâce aux auditions des professionnels des interventions en matière de sécurité, et notamment du SIS.

Préconsultation

Le président. La parole est à M. Reynaud.

M. Patrice Reynaud (L). Excusez-moi, Monsieur le président, mais je n'ai malheureusement pas compris à quelle commission M. Rielle envisageait d'envoyer cet objet...

M. Jean-Charles Rielle (S). C'est avec grand plaisir que je le renverrai, naturellement, à la commission des sports et de la sécurité.

M. Patrice Reynaud. Bien. Nous aussi, nous trouvons cet objet – non pas de vocation, mais tout au moins d'origine socialiste – particulièrement intéressant. Il est exact qu'il a déjà été débattu à la commission des sports et de la sécurité, mais il l'a également été à celle de l'aménagement et de l'environnement. Ce n'est pas pour tirer le fil auprès de ma cathédrale, si je puis dire puisque je préside cette dernière commission, mais au regard de la qualité des travaux qui y ont déjà été menés – je pense notamment à l'audition de M. le commandant Wicky et d'autres personnes concernées par les problèmes de sécurité – que je propose, au nom des libéraux, le renvoi de cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et non pas à celle des sports et de la sécurité.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des sports et de la sécurité est accepté par 44 oui contre 11 non (3 abstentions).

Le président. Le renvoi à la commission des sports et de la sécurité étant accepté, la demande de renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est caduque.

7. Motion de MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon: «Pour un concept clair du mobilier urbain» (M-508)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- à la suite de la proposition PR-281 du Conseil administratif, du 12 mars 2003, la commission des travaux dans son rapport du 26 mai 2003, tout en refusant la proposition du Conseil administratif, lui a demandé de compléter dans les meilleurs délais son dossier;
- à ce jour, le Conseil municipal n'a plus entendu parler de cette proposition, alors que l'aménagement des quais fait l'objet d'une nouvelle proposition,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les meilleurs délais, le concept global de la municipalité lié au mobilier urbain.

M. Roman Juon (S). Je me demande si je deviens l'archéologue de service qui essaie de ressortir des motions et autres décisions enterrées par le Conseil municipal et que le Conseil administratif aurait dû pousser un peu plus loin... Le concept du mobilier urbain avait fait l'objet de la proposition PR-281 du Conseil administratif discutée à la commission des travaux en 2003; à l'unanimité, ladite commission avait décidé de renvoyer ce document au Conseil administratif pour qu'il le complète et le mette à jour. En effet, un certain nombre de questions demeuraient en suspens. Nous sommes déçus de constater que, même si cela fait déjà pas mal de temps, nous ne voyons encore rien venir de la part du Conseil administratif. En revanche, différents projets d'aménagement urbain nous arrivent les uns après les autres, qu'il s'agisse du mobilier ou des quais, et chaque fois nous posons des questions.

¹ Annoncée, 2609.

Motion: concept du mobilier urbain

Pour cette raison, nous aimerions, et même nous exigeons par le biais de cette motion que l'on nous soumette ce concept clair du mobilier urbain – mais cela dépendra du vote de tout à l'heure, et nous verrons s'il sera aussi net que celui de mercredi dernier 16 février concernant le site de l'Alhambra. C'est extrêmement important. Alors que nous avons la volonté de rénover la ville, de la rendre plus attractive et de lui donner une meilleure réputation, sur le plan touristique également, l'idée de ce concept est pour ainsi dire passée au panier. Tel n'était pas l'objectif de la commission des travaux et du Conseil municipal lorsque nous avons renvoyé la proposition PR-281 au Conseil administratif. Nous souhaitions simplement qu'il la corrige et, surtout, la complète, parce que ce concept semblait alors trop léger et mal défini.

Je réitère donc notre demande: nous voudrions que, dans les plus brefs délais, le Conseil administratif revienne nous présenter ce concept du mobilier urbain. A mon avis, il n'y a que quelques pages à ajouter à la proposition PR-281, ce qui n'est pas très compliqué à faire.

Préconsultation

M. Pierre Muller, maire. Je crois que cette motion présente un grand intérêt aujourd'hui, puisqu'il est vrai qu'une discussion de fond est restée en suspens concernant l'aménagement urbain de notre ville. Il a été question tout à l'heure du pourtour de la rade, mais j'ajouterai qu'on peut aussi parler des fameuses latrines chères – 13 millions de francs la trentaine! – et des bancs publics. C'est très important, les latrines, et les bancs aussi, surtout pour les amoureux. Mais il y a encore les bacs à fleurs, notamment.

Il existe la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain, dans laquelle je ne siège pas, mais dont MM. Ferrazino, Tornare et Hediger font partie, et M. Mugny et moi-même, nous recevons les procès-verbaux de ses réunions. Il serait bon que cette délégation présente, par exemple, un rapport oral à la commission concernée et, si besoin, en séance plénière. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à voter cette motion et à la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Michel Ducret (R). Le groupe radical accueille favorablement cette motion, qui ne fait que rejoindre une préoccupation que nous avons depuis fort longtemps. Nous voyons d'ailleurs que les dossiers d'aménagement importants avancent – le développement du réseau de tramway, l'aménagement des quais, et d'autres encore – mais nous constatons, tout comme les motionnaires, que ce que

le Conseil municipal a demandé en refusant un certain nombre de propositions émises par le Conseil administratif, l'année passée, ne lui a toujours pas été présenté. La Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain dont nous parle M. Muller a été créée depuis longtemps. Quant à nous, nous n'avons reçu aucun rapport de sa part – ni oral ni écrit – à ce sujet.

Pourtant, le Conseil municipal a été extrêmement clair dans l'expression de ses souhaits. Il demandait une conception globale du mobilier urbain. Certes, il n'entendait pas forcément qu'un seul concept couvre l'ensemble de la ville, mais qu'il y ait une répartition par quartiers, par axes, selon beaucoup d'autres critères. Mais, pour le moment, aucun projet de cet ordre ne nous arrive, et tous ceux que nous avons eu l'occasion d'étudier dans le cadre de la commission de l'aménagement et de l'environnement ou de celle des travaux sont extraits d'un catalogue totalement disparate d'objets ne reflétant aucune réflexion architecturale et urbanistique globale quant à l'aménagement et au mobilier urbain utilisé dans notre ville.

Voilà pourquoi nous saisissons, ce soir, l'occasion de tancer le Conseil administratif en soutenant la motion socialiste.

M. Patrice Reynaud (L). Contrairement à ce qui a été défendu tant par le Parti radical, par la voix de M. Ducret, que par M. Pierre Muller, le groupe libéral n'est pas du tout favorable à cette motion, sur laquelle il n'entrera pas en matière, et cela pour trois raisons.

La première, sans doute la plus essentielle, c'est que, depuis de nombreux mois déjà – et je suis relativement bien placé pour le dire, en tant que membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement – les notions de mobilier urbain sont systématiquement incluses dans les propositions d'aménagement.

La deuxième raison a été évoquée par vous-même, Monsieur le maire: le travail d'amélioration de la proposition PR-281 par le Conseil administratif est en cours. Certes, la parturiente se fait attendre, mais la proposition complétée va venir, et la réclamer aujourd'hui d'une manière aussi redondante me semble inutile.

Notre troisième raison de refuser l'entrée en matière sur cette motion concerne l'universalité et l'uniformité du mobilier urbain. Pour leur part et comme ils l'ont déjà affirmé à plusieurs reprises – je crois d'ailleurs que d'autres se sont joints à leur point de vue – les libéraux n'estiment pas nécessaire que tous les quartiers de la ville de Genève soient uniformes. Chacun doit respecter, comme corollaire à son attachement à la cité, sa propre culture de quartier. Souvenons-nous d'un représentant du parti des Verts évoquant son propre quartier: avec quel talent ne l'avait-il pas défendu, justement pour faire reconnaître sa particularité!

Motion: concept du mobilier urbain

Ce qui est demandé ce soir dans cette motion, c'est un concept non seulement clair, mais surtout uniforme du mobilier urbain. Or l'uniformité ne nous fait pas peur en elle-même, mais elle ne manque pas de nous inquiéter. Par conséquent, nous aimerions plutôt qu'une étude soit réalisée pour chaque proposition ayant trait au mobilier urbain, au lieu de nous baser sur un concept global qui n'est rien d'autre qu'une tentative – ce ne sera d'ailleurs pas la première – de collectiviser en quelque sorte l'urbanisme de notre ville, ce à quoi nous nous opposons.

M. Roman Juon (S). Je m'adresse au Parti libéral, parce que je ne comprends pas du tout son interrogation. Il demande que le mobilier urbain ne soit pas uniforme mais défini par quartiers, par exemple, comme l'a dit M. Ducret tout à l'heure. Cependant, pour atteindre cet objectif, il faut un concept de base qui fait défaut actuellement! La commission des travaux du Conseil municipal étudie des projets pour installer de nouveaux bancs, ceci ou cela, mais nous voulons un point de vue plus général, en sachant où nous allons et comment. Nous ne disons pas qu'il s'agit de définir le style de tous les bancs et de toutes les poubelles – d'ailleurs, cela fait dix ans qu'on parle de celles-ci, et cela va encore changer, puisqu'il faudra les adapter au loup qui arrive à Genève... (*Rires.*)

En demandant un concept clair du mobilier urbain par le biais de notre motion, nous sommes très à l'aise, car il ne s'agit pas d'un projet nouveau. En effet, il existe déjà, nous l'avons eu entre nos mains et la commission des travaux l'a étudié en débattant de la proposition PR-281. Elle a même procédé à des auditions à ce sujet, mais pour finir elle a décidé qu'il fallait aller plus loin. Nous ne demandons donc pas de refaire tous les bancs publics genevois, mais nous aimerions plutôt que soit élaborée une certaine philosophie du mobilier urbain. Or celle-ci n'existe pas encore actuellement, je crois que M. Muller, notre maire, l'a bien expliqué tout à l'heure.

A présent, nous pensons qu'il faut terminer le travail commencé avec la proposition PR-281. Le Conseil administratif ne peut pas l'enterrer tout à coup, comme ça, parce qu'il a été vexé que ce document lui soit renvoyé. J'étais l'auteur du rapport sur cette proposition, et j'avais fait figurer les raisons de son refus par la commission des travaux. Un dialogue doit s'engager à ce sujet. Je demande donc l'acceptation de cette motion et son renvoi au Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 39 oui contre 19 non (3 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 45 non contre 8 oui (8 abstentions).

Le président. Cette motion est donc acceptée et renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les meilleurs délais, le concept global de la municipalité lié au mobilier urbain.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion de M^{mes} Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, MM. Alain Dupraz et Pierre Rumo: «Label de qualité sociale» (M-509)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Suisse a ratifié l'Accord international GATT/OMC (Organisation mondiale du commerce) du 15 avril 1994 sur les marchés publics;
- que les législations fédérales, intercantionales, cantonales et le règlement communal de la Ville de Genève en matière de marchés publics ont été adoptés;
- que la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 1995 a principalement été adoptée pour garantir à toute personne ayant son siège ou son établissement en Suisse l'accès libre et non discriminatoire au marché;
- que l'administration tient à jour et met à la disposition de la population des statistiques annuelles sur les entreprises établies à Genève;
- qu'il est nécessaire, avant l'adjudication des travaux publics, de connaître les qualités des entreprises en concurrence;
- que la Ville de Genève se doit de garantir l'égalité de traitement à tous les soumissionnaires et d'assurer la transparence des procédures de passation des marchés;

¹ Annoncée, 2609.

Motion: label de qualité sociale

- que la valeur d’une entreprise est, aujourd’hui, principalement déterminée par sa capacité à rentabiliser le capital investi, une rentabilisation qui s’oppose aux intérêts des salarié(e)s et de l’environnement;
- que cette rentabilisation provoque souvent des conditions de travail précaires, des licenciements et du chômage,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de délivrer un label de qualité sociale aux entreprises en activité sur le territoire de la Ville de Genève. Ce label de qualité sociale sera décerné aux entreprises qui assument leurs responsabilités notamment dans les domaines suivants:
 - la politique sociale interne,
 - l’intégration dans la cité,
 - le respect de l’environnement et du développement durable (Agenda 21),
 - la fonctionnalité des biens et services produits;
- de mettre à disposition une «radioscopie» de la situation sociale des entreprises;
- d’inciter les entreprises à promouvoir une politique visant à améliorer les conditions de travail des employés et, d’une manière plus générale, à instaurer une certaine éthique dans les domaines précités;
- d’encourager et de favoriser les entreprises qui y contribuent déjà.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, actuellement, la valeur des entreprises est déterminée par le marché, leur capacité à rentabiliser le capital investi et à produire au prix le plus bas. Nous pouvons mesurer les effets négatifs de ce processus, car nous savons que cette rentabilisation s’oppose irrémédiablement aux intérêts des employés, des travailleurs et de la société, provoquant la précarité du travail, le chômage, de mauvaises conditions de travail, le mobbing. Aujourd’hui, nous constatons les conséquences négatives de multiples normes et labels délivrés par des consultants et mesurant avant tout la rentabilité, ce qui conduit à la compression des dépenses, le facteur humain étant réduit à la simple notion de ressources et de charges financières, sous les vocables aussi modernes que détestables de «ressources humaines».

Le Parti du travail considère qu’il est important pour notre société d’ouvrir d’autres perspectives. Telle est l’ambition de la motion que nous présentons ici, et qui propose de favoriser un développement plus harmonieux et plus durable de notre société en délivrant un label de qualité sociale aux entreprises et artisans respectant les conditions nécessaires à cette obtention. Ce label permettra

à la population et aux collectivités publiques et privées de faire des choix librement, selon des critères fondés sur le respect de l'être humain et de l'environnement.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la liberté comprend par essence la possibilité de juger et de faire des choix. Cela implique le droit à l'information, l'égalité des chances entre les individus, la connaissance de la qualité des produits ou des prestations, mais également des conditions dans lesquelles ces richesses sont produites. Le label de qualité sociale ne donne pas la priorité aux seuls écarts de salaires au sein d'une même entité productive, mais tient compte de la qualité et du rôle social des activités des entreprises.

Notre objectif étant de favoriser un développement harmonieux de la société, la transparence et l'information deviennent à nos yeux des conditions nécessaires à la mise en place et à l'attribution du label de qualité sociale que nous voulons instaurer. Certaines expériences menées par des organisations économiques groupant des représentants du monde patronal, syndical, politique et de la formation sont sans doute des éléments aptes à nous éclairer pour étudier la mise en œuvre de ce label. Les entreprises lauréates recevront un label de qualité sociale que la population et les clients des collectivités de droit public et privé comme la Ville de Genève, par exemple, pourront prendre en compte pour leurs achats et l'attribution de travaux et de prestations.

Cette motion a pour ambition de contribuer, même de manière relative, à l'attraction et au maintien dans notre collectivité d'entreprises à but social, ainsi qu'au développement de valeurs éthiques en leur sein, afin de promouvoir une économie profitable à tous et respectueuse de la population, de l'emploi et de l'environnement. Ces choix s'inscrivent parfaitement dans les objectifs définis par l'Agenda 21. C'est dans cet esprit que le Parti du travail vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à réserver un bon accueil à notre motion et à l'adresser directement au Conseil administratif.

Préconsultation

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). La Suisse est un Etat fondé sur le droit et le respect des lois, lesquelles sont – faut-il le rappeler? – adoptées par le peuple. Les radicaux ont pour principe de s'occuper de ce pourquoi ils ont été élus. Manifestement, la législation sur le travail n'est pas une compétence communale. Lors d'ouverture de soumissions, les entreprises intéressées doivent fournir la preuve qu'elles sont à jour avec leurs cotisations sociales. Les conflits entre employés et employeurs sont tranchés par les tribunaux de prud'hommes. Le dirigisme préconisé par les motionnaires dans la gestion des entreprises privées est incompatible

avec la liberté du commerce garantie par notre ordre constitutionnel qui, sous peine de sanctions, s'exerce dans le respect des lois. C'est pourquoi les radicaux n'entreront pas en matière sur cette motion.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Pour les Verts, l'enjeu décrit dans cette motion est extrêmement important et son objectif général est louable, puisqu'elle vise à la fois à la responsabilisation des entreprises et à un plus grand respect de la personne humaine grâce à un certain nombre de mesures, comme l'accès libre et non discriminatoire au marché, mais aussi le respect de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, les Verts soutiendront cette motion. De toute façon, nous avons un certain nombre de remarques à faire et nous les exprimerons dans le cadre de la commission ad hoc Agenda 21, à laquelle nous suggérons de renvoyer cet objet. En effet, nous trouvons que le label de qualité sociale proposé dans cette motion n'est peut-être pas le moyen le plus adéquat pour répondre aux enjeux importants que nous avons décrits. En effet, un tel label nous paraît extrêmement compliqué à mettre en place, car il s'agit de définir des critères, mais également un organe de contrôle. Celui-ci serait-il indépendant? Dépendrait-il des pouvoirs publics? Dans ce cas, quelle sera la responsabilité de ces derniers? Cette motion engendre de nombreuses questions que nous souhaiterions aborder en commission. Il y a en outre la question des éventuelles sanctions si des entreprises transgressaient les principes du label de qualité sociale après l'avoir obtenu.

En lieu et place de ce label, une charte éthique ou des règles de comportement déjà adoptées par certaines entreprises seraient peut-être plus souples. Nous aimerions aussi rappeler que toutes ces questions ont été abordées dans le cadre d'assises sur l'économie sociale et solidaire en novembre 2004, qui ont abouti à la conclusion qu'il est extrêmement difficile de définir un label en tant que norme pour évaluer les entreprises. L'idée serait qu'une chambre de l'économie sociale et solidaire examine la qualité des entreprises, mais nous ne sommes pas arrivés à des conclusions déterminantes sur ce point.

J'aimerais encore souligner que, au niveau du Canton, non seulement tout un débat a lieu, mais que des actions concrètes ont été entreprises, notamment par le biais d'un système de fiches éditées dans le cadre du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Ces fiches vont bientôt être rendues publiques et il serait peut-être bon que la commission ad hoc Agenda 21 qui traitera cette motion s'inspire de ce qui existe déjà. Pour toutes ces raisons, je le répète, les Verts souhaitent le renvoi de cette motion à la commission ad hoc Agenda 21.

M. Pierre Muller, maire. Je partage bien sûr les objectifs louables que peut avoir cette motion, mais j'ai envie de dire à ses auteurs du Parti du travail qu'ils sont un peu comme M. Jourdain, qui faisait de la prose sans s'en rendre compte. En effet, le Conseil administratif a déjà intégré une bonne partie des demandes exprimées dans cette motion, et je vais vous dire pourquoi: pour la simple et bonne raison que nous travaillons avec des entreprises généralement affiliées à des conventions collectives de travail – vous le savez, Madame Spielmann, vous qui suivez cela de près.

Dans les fondations dont nous faisons partie – au Grand Théâtre, par exemple – nous avons également cette vision de partenariat social avec les uns et les autres. Mais nous travaillons encore avec d'autres fournisseurs de prestations – je pense particulièrement aux architectes, aux ingénieurs, bref, à tous ceux qu'on appelle des MPQ, c'est-à-dire des «mandataires professionnellement qualifiés», qui figurent sur un registre professionnel; s'ils n'y figurent pas, nous ne travaillons pas avec eux. Il en va de même en ce qui concerne nos fournisseurs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous pouvez le constater lorsque nous débattons dans cette enceinte des bordures en granit: que vous soyez de gauche, de droite ou du centre, vous vous posez des questions sur la provenance des matériaux. Quand ils viennent de Chine, vous avez raison de dire que ce n'est pas une bonne idée, car il est vrai qu'il n'est pas très heureux de faire naviguer des cailloux depuis la Chine jusqu'à Genève et qu'on peut sans doute trouver d'autres solutions.

Vous voyez donc que le Conseil administratif tient déjà compte de bien des éléments contenus dans cette motion, en particulier en ce qui concerne l'Agenda 21. Je l'ai dit tout à l'heure: la commission ad hoc Agenda 21 semble devenir prochainement une commission permanente. La question de la sanction existe *de facto*. Je donne un exemple: lorsque les entreprises de nettoyage ne sont pas signataires de la convention collective, nous ne travaillons pas avec elles. De même que, dans le domaine des fermages, je remets à l'ordre – et donc nous sanctionnons – tous ceux qui n'ont pas signé de convention collective de travail.

Pour finir, je dois dire que cette motion tombe à point nommé car, figurez-vous, Mesdames et Messieurs, que j'ai donné vendredi soir une petite conférence à la fondation Philias, conférence dont le titre était «Ethics in Politics»! Je l'ai même donnée en anglais, vous voyez que j'ai fait un gros effort... (*Remarque de M. Mugny.*) M. Mugny me demande comment on dit MPQ en anglais...

Je crois que si cette motion est renvoyée au Conseil administratif, elle va nous donner un certain travail. Il faudra attendre la réponse, car nous allons devoir expliciter tout ce que je vous ai déjà dit. Je pense donc qu'il est peut-être mieux, si le Conseil municipal a l'envie d'étudier plus profondément la question, de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse ou à la commission ad hoc

Agenda 21. De cette manière, le Conseil administratif pourra venir s'expliquer au cours d'auditions et donner des informations qui figureront ensuite dans un rapport.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose de suspendre ici nos travaux, nos collègues féminines ayant ce soir une conférence de presse à 20 h, à propos de la non-représentation des femmes aux prochaines élections valaisannes. Je vous propose aussi, par élégance et pour manifester notre soutien à leur entreprise, de ne reprendre nos travaux qu'à 20 h 45. (*Applaudissements.*)

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4914
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4914
3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 326 000 francs destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie, situé au 15, route de Malagnou, sur la parcelle 2339, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-347 A) ...	4920
4. Motion de M ^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzzone, Robert Pattaroni et Lionel Ricou: «Villa Moynier: un toit pour une Europe des cultures» (M-505)	4939
5. Motion de MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Guillaume Barazzzone, Lionel Ricou et M ^{me} Alexandra Rys: «En route pour le dimanche (journée sans voitures)!» (M-506)	4947
6. Motion de M ^{mes} Béatrice Graf Lateo, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel: «Pour une actualisation du concept de sécurité lié aux interventions du SIS» (M-507)	4960
7. Motion de MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon: «Pour un concept clair du mobilier urbain» (M-508)	4962
8. Motion de M ^{mes} Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, MM. Alain Dupraz et Pierre Rumo: «Label de qualité sociale» (M-509)	4966
9. Propositions des conseillers municipaux	4971
10. Interpellations	4971

11. Questions écrites	4971
-----------------------------	------

La mémorialiste:
Marguerite Conus